



## Assemblée générale

PROVISOIRE

A/44/PV.42  
3 novembre 1989

FRANCAIS

Quarante-quatrième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 42e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le jeudi 26 octobre 1989, à 15 heures

<u>Président</u> :	M. PAWLAK (Vice-Président)	(Pologne)
Puis :	M. ABDOUN (Vice-Président)	(Soudan)
Puis :	M. PAWLAK (Vice-Président)	(Pologne)

Développement et coopération économique internationale [82] (suite)

- i) Science et technique au service du développement
  - a) Rapport du Comité intergouvernemental sur la science et la technique au service du développement
  - b) Projets de résolution

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

En l'absence du Président, M. Pawlak (Pologne), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE : i) SCIENCE ET TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

- a) RAPPORT DU COMITE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LA SCIENCE ET LA TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT (A/44/37)
- b) PROJETS DE RESOLUTION [A/44/37, par. 3, 1 (X)]

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'invite le Rapporteur du Comité intergouvernemental sur la science et la technique au service du développement, M. James Mugume, de l'Ouganda, à présenter le rapport du Comité.

M. MUGUME (Ouganda), Rapporteur du Comité intergouvernemental sur la science et la technique au service du développement (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur, au nom du Comité intergouvernemental sur la science et la technique au service du développement, de présenter le rapport (A/44/37) de sa dixième session qui s'est déroulée du 21 août au 1er septembre 1989. Conformément aux procédures adoptées par le Comité, la dixième session a bénéficié de consultations tenues auparavant par les membres élus du Bureau.

A cet égard, je tiens à informer l'Assemblée que, conformément à la requête du Comité, le représentant du Groupe régional de l'Europe de l'Est, qui avait accepté d'assurer la présidence de la onzième session du Comité intergouvernemental, vient de nous informer que M. Baruch, de la Tchécoslovaquie, Vice-Président de l'Académie des sciences tchécoslovaque, a été nommé président de la onzième session du Comité. Nous espérons que cette prompte nomination du président désigné du Comité intergouvernemental permettra aux autres membres désignés du Bureau de mener rapidement des consultations sur la préparation de la onzième session du Comité intergouvernemental prévue pour 1991. Le système de nomination rapide des membres élus du Bureau s'est révélé efficace non seulement pour préparer les sessions mais également pour assurer la continuité des travaux du Comité.

Quant au rapport lui-même, on remarquera que la question de fond examinée par le Comité cette année a trait à l'examen, en fin de décennie, de l'exécution du Programme d'action de Vienne. Comme nous l'avons entendu ce matin au cours de la réunion de commémoration, le Comité intergouvernemental a été prié d'examiner les problèmes rencontrés dans l'exécution du Programme et les progrès réalisés dans

M. Mugume

l'intégration de la science et de la technique au service du développement. Cette session a été marquée par des discussions de fond, et tous les Etats Membres représentés au Comité ont fait preuve de sérieux et de dévouement.

Le Comité disposait, pour ses discussions, de documents très importants, y compris le rapport du Secrétaire général sur l'examen en fin de décennie de l'exécution du Programme d'action de Vienne et d'autres documents sur des questions relatives à l'examen en fin de décennie. Ces derniers comprenaient notamment le rapport sur l'évaluation du Système de prévision technologique avancée, le rapport du Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa huitième session, et le document de séance intitulé "La situation de la science et de la technique au service du développement : les choix pour l'avenir". Le Comité a été pleinement informé des réunions régionales et interrégionales d'experts qui ont eu lieu dans quatre régions différentes des pays en développement et d'une réunion interrégionale qui s'est tenue en République fédérale d'Allemagne, qui étaient chargées de préparer l'examen de cette question par le Comité. Le rapport du Secrétaire général résume les conclusions de ces réunions et fournit d'autres informations relatives à l'exécution du Programme d'action de Vienne, y compris la contribution essentielle du système des Nations Unies à l'exécution du Programme.

Après des années de recherche d'une approche efficace et appropriée, le Comité a décidé d'orienter à l'avenir, ses travaux sur les grandes questions traitées par l'Assemblée générale, en recourant à une évaluation technique, en tant que méthode d'analyse.

M. Mugume

A cet égard, il a choisi comme thème de fond de sa prochaine session les "Moyens d'assurer la participation des pays en développement à la coopération internationale dans le domaine des travaux de recherche consacrés aux techniques écologiquement rationnelles et de la mise au point de ces techniques, ainsi que le transfert rapide et efficace de ces techniques aux pays en développement".

Cette question et d'autres aspects évoqués dans le cadre de l'examen en fin de décennie de l'exécution du Programme d'action de Vienne sont reflétés dans le projet de résolution qui figure aux pages 2 à 12 du rapport du Comité.

Après une série de consultations intensives menées par les parties intéressées, y compris divers groupements représentés au Comité, le Comité a adopté le texte par consensus. Le Comité recommande donc fermement à l'Assemblée générale d'adopter ledit texte.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais proposer que la liste des orateurs inscrits pour le débat sur cette question soit close aujourd'hui à 16 heures. Je demande donc aux représentants qui souhaitent participer au débat de s'inscrire le plus tôt possible.

Il est ainsi décidé.

M. MUSA HITAM (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : Au nom du Groupe des 77, je voudrais d'abord remercier M. James Mugume, Rapporteur de la dixième session du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement, pour avoir présenté le rapport.

Dix ans après la Conférence de Vienne, le monde se trouve toujours devant un profond paradoxe. Grâce aux progrès de technologies nouvelles, telles que la micro-électronique, l'informatique et la biotechnologie, des millions de personnes vivant dans les sociétés industrielles connaissent des niveaux de bien-être matériel sans précédent. En même temps, des milliards de personnes dans les régions en développement livrent une lutte épique pour assurer leur survie et leur subsistance. Tandis que certains pays tendent à devenir des sociétés axées sur les connaissances et l'information, la plupart restent des économies pré-industrielles. Au moment où nous entrons dans la dixième année depuis l'adoption du Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement, les pays en développement continuent d'être distancés dans le progrès des innovations techniques, le fossé scientifique et technique s'élargissant ainsi entre pays développés et en développement.

M. Musa Hitam (Malaisie)

Il est maintenant généralement reconnu que les grands espoirs qu'avait suscités le Programme d'action de Vienne sur la science et la technique au service du développement ne se sont pas réalisés. Cependant, ce serait une grave erreur que de ne pas différencier le Programme de son application ou de minimiser l'importance des énormes réalisations du Programme. C'est le Programme d'action de Vienne qui a inscrit la question de la science et de la technique à l'ordre du jour international et qui a mieux fait comprendre aux Etats membres l'importance de cette question. Jusque-là, il était largement reconnu que la science et la technique ressortissaient plutôt à des secteurs tels que l'agriculture, l'industrie et la santé. On ne reconnaissait pas leurs possibilités d'application ponctuelle en tant qu'instruments explicites. En outre, on estimait généralement qu'il valait mieux laisser la mise au point de techniques scientifiques aux pays industrialisés et que les pays en développement devaient se contenter d'importer et d'adapter ces techniques.

C'est la Conférence de Vienne qui a montré clairement que la science et la technique étaient trop importantes pour être englobées comme composantes implicites de certains secteurs et trop cruciales et stratégiquement importantes pour être développées exclusivement dans les pays industrialisés. Ni l'accès aux technologies ni leur transfert par les pays développés ne sauraient remplacer le processus de création et de renforcement des capacités scientifiques et techniques endogènes des pays en développement. Le message de Vienne est peut-être aujourd'hui plus important, valable et critique qu'en 1979. Plus que jamais auparavant, les technologies modernes constituent des outils puissants qui, s'ils sont bien utilisés et dirigés, peuvent favoriser considérablement une croissance et un développement accélérés.

Le Groupe des 77 est parfaitement conscient des immenses changements qui sont survenus dans le monde au cours de la dernière décennie. Il connaît également toute la série de problèmes différents et plus complexes que ces changements ont entraînés. La solution de ces problèmes exige une réflexion nouvelle, avec des idées novatrices et audacieuses. De nombreux pays en développement se débattent avec des problèmes de dette paralysants qui sapent la viabilité même de leurs sociétés. Nous nous félicitons certes des récents plans et propositions visant à réduire le fardeau de la dette et reconnaissons la nécessité de les améliorer et de les élargir, mais il faut également mieux étudier la façon dont la technologie

M. Musa Hitam (Malaisie)

moderne peut améliorer la compétitivité économique et industrielle des pays en développement endettés afin de renforcer leur potentiel d'exportation et de leur permettre d'alléger leur dette extérieure globale.

L'impact des changements technologiques sur le commerce international, la modification des positions compétitives des pays dans l'industrie manufacturière et le commerce, ainsi que l'importance croissante de la technologie pour déterminer les positions respectives des pays dans l'économie mondiale sont des questions qui doivent être examinées dans le contexte plus large du rôle de la science et de la technique dans le processus du développement. Les technologies nouvelles présentent un défi et, en même temps, des possibilités à la communauté internationale.

M. Musa Hitam (Malaisie)

L'importance que revêt l'environnement bénéficie aujourd'hui d'un large consensus sur le plan international. Certes, le lien organique entre la pauvreté abjecte que connaissent nombre de pays en développement et la protection de l'environnement sera débattu dans le cadre de la conférence sur l'environnement et le développement qui doit se tenir en 1992, mais il convient de mettre en relief la question de la participation des pays en développement à la coopération internationale sur la recherche et le développement de techniques écologiquement rationnelles et leur transfert rapide et effectif à des conditions équitables et favorables. Le Groupe des 77 souhaite faire observer que le transfert de la technologie aux pays en développement ne doit pas connaître de barrières et qu'il devrait y avoir un accès préférentiel à la technologie. Les droits de patente, les droits d'auteur et les droits de propriété individuelle ne doivent pas faire entrave au développement à une époque où les pays en développement éprouvent le besoin pressant d'une relance de leur croissance économique et de leur développement.

Le Groupe des 77 a dit à plusieurs reprises que la protection de l'environnement et du développement ne doit pas devenir une limitation de plus. Il ne fait aucun doute qu'il faut protéger l'écosystème fragile de la planète Terre et que personne ne nie la nécessité de mettre au point des techniques efficaces sur le plan énergétique et écologiquement rationnelles. Mais il est tout aussi manifeste que le coût de la mise au point de ces techniques doit être supporté par ceux à qui elles appartiennent, c'est-à-dire par les pays industrialisés dont les politiques et pratiques sont responsables pour une large part de la situation actuelle. A l'heure où de nombreux pays en développement ne peuvent satisfaire leurs besoins essentiels, il serait injuste d'attendre d'eux qu'ils supportent le coût commercial de la mise au point de ces techniques ou de l'accès à celles-ci. Il est approprié que le Comité intergouvernemental sur la science et la technique au service du développement ait fait de cette question le thème central de sa onzième session, et nous espérons que le Centre pour la science et la technique au service du développement, en collaboration avec des institutions pertinentes du système des Nations Unies, élaborera un rapport détaillé et analytique qui pourrait servir de base à l'examen du Comité intergouvernemental.

J'aimerais parler maintenant d'une autre réalisation de la Conférence de Vienne, que nous jugeons extrêmement importante. Il s'agit de la création d'un

M. Musa Hitam (Malaisie)

arrangement financier pour les divers programmes sur la science et la technique au service du développement. A ce propos, il convient aussi de souligner que c'est l'impossibilité d'intégrer un système financier à long terme aux arrangements financiers qui est pour une large part à l'origine de la très grande déception suscitée par la mise en oeuvre du Programme d'action de Vienne. L'accord visant la création de ce système financier était la clef de voûte du consensus de Vienne. Ce financement n'est plus aujourd'hui qu'un fonds modeste au sein du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et dont l'existence même est menacée. Le Groupe des 77 croit fermement que le Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement doit être maintenu en tant qu'entité propre. Des liens de travail étroits et organiques doivent lier le Fonds et le Centre de façon qu'ils puissent renforcer leurs compétences et leurs responsabilités mutuelles. Les besoins des pays les moins avancés, dont la science et la technique sont à un niveau faible et qui continuent d'être les laissés-pour-compte de la communauté mondiale, doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Alors que l'on célèbre le dixième anniversaire de l'adoption du Programme d'action de Vienne, le moment est venu pour la communauté internationale de reconnaître que le processus de développement scientifique et technique endogène dans les pays en développement est l'un des objectifs majeurs des années 90 en matière de développement. Même si la responsabilité première incombe aux pays en développement eux-mêmes, il est évident que ce processus doit recevoir un appui international vigoureux et soutenu, non seulement sur le plan des ressources, mais aussi en ce qui concerne l'accès aux techniques avancées et leur assimilation. La création d'une capacité endogène ne présuppose nullement une autosuffisance technologique. Un facteur essentiel de la création d'une capacité endogène est l'évaluation de la technologie, qui permettrait aux pays en développement d'évaluer objectivement l'impact des techniques nouvelles afin d'adopter des politiques appropriées pour maximiser leurs bénéfices et minimiser leurs risques.

Le rôle joué par le système des Nations Unies dans cet effort stimulant est crucial, non seulement du point de vue de la quantité de ressources qu'il fournit aux pays en développement à cet égard, mais également d'une façon plus stratégique, du point de vue de son effet catalyseur et de sa crédibilité. Les Nations Unies doivent être à l'avant-garde des efforts nécessaires pour construire et soutenir



M. Musa Hitam (Malaisie)

les capacités endogènes des pays en développement et veiller à ce que les potentiels scientifiques et techniques dans le monde bénéficient au monde en développement. L'élaboration de la stratégie internationale de développement pour la quatrième décennie du développement et la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale destinée à relancer la croissance économique sont une occasion unique d'intégrer les dimensions du changement technologique au courant de la gestion macro-économique.

Le Groupe des 77 se félicite de l'adoption par consensus, lors de la dernière session du Comité intergouvernemental tenue du 21 août au 1er septembre 1989, du projet de résolution relatif à la mise en oeuvre du Programme d'action de Vienne sur la science et la technique au service du développement. Le Comité intergouvernemental sur la science et la technique au service du développement a recommandé que ce projet de résolution soit étudié aux fins d'adoption par la présente session de l'Assemblée générale. Le Groupe des 77 espère vivement qu'il sera adopté.

En conclusion, le Groupe des 77 souhaite réaffirmer la validité permanente du Programme d'action de Vienne et l'importance de ses objectifs fondamentaux, à savoir le renforcement de la capacité scientifique et technique endogène des pays en développement, la restructuration des relations internationales dans le domaine de la science et de la technique, le renforcement du rôle joué par le système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique et l'octroi de ressources financières accrues.

M. Musa Hitam (Malaisie)

Le Groupe des 77 appuie pleinement les activités du Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, du Comité consultatif, et du Fonds des Nations Unies pour la science et la technique. Ils ont apporté d'importantes contributions au progrès des pays en développement. Le Groupe des 77 souhaite les voir continuer leur oeuvre utile.

Enfin, le Groupe des 77 voudrait remercier les membres anciens et actuels du Comité consultatif pour la science et la technique au service du développement de la déclaration importante, intitulée "Besoin impérieux d'innovations sociales" publiée à l'occasion du dixième anniversaire du Programme d'action de Vienne.

M. PEJIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : Le représentant de la Malaisie vient d'exposer dans leurs grandes lignes les points de vue du Groupe des 77 sur la science et la technique et sur la mise en oeuvre du Programme d'action de Vienne, points de vue que ma délégation partage pleinement.

Je tiens également à remercier notre rapporteur d'avoir présenté le rapport du Comité.

La commémoration du dixième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement offre l'occasion exceptionnelle d'examiner non seulement l'application du Programme d'action de Vienne mais également l'impact de la science et de la technique sur le développement en général et sur la situation relative des pays développés et en développement dans les relations économiques internationales.

Les progrès sans précédent de la science et de la technique des 10 dernières années ont élargi, au lieu de réduire, l'immense écart entre la capacité technique du monde fortement industrialisé et celle des pays en développement. Il est donc raisonnable de soutenir que ces 10 ans sont en deçà - bien en deçà - des espoirs nés de la Conférence de Vienne. Les Nations Unies, le Comité intergouvernemental et le Centre pour la science et la technique n'ont pas été non plus en mesure, malgré leurs efforts et pour différentes raisons - notamment le manque de ressources financières adéquates - de jouer leurs rôles respectifs.

Le niveau des progrès techniques réalisés dans le monde développé est hors de portée des pays en développement, notamment pour les techniques nouvelles et naissantes. Il est évident qu'il faut modifier le schéma existant de coopération scientifique et technique. Les droits conférés par les brevets, les droits d'auteur et les droits de propriété intellectuelle doivent être examinés compte

M. Pejic (Yougoslavie)

tenu de la diminution des ressources mondiales et du fait que l'environnement ne peut s'accommoder plus longtemps des moyens traditionnels de développement. Les nations en développement savent que l'application de nouvelles techniques à des fins de production s'impose si on veut un développement durable et un environnement sain.

Les enseignements tirés de l'application du Programme de Vienne et de l'écart scientifique et technique entre pays développés et pays en développement dans un monde toujours plus interdépendant et intégré exigent des efforts renouvelés pour assurer la mise en oeuvre du Programme.

La neuvième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés avait consacré, dans un document séparé, une attention toute particulière à la science et à la technique en tant que moteur du développement et du changement. Le document soulignait que l'on n'avait fait aucun progrès marquant dans la création de conditions propices à une amélioration rapide des potentiels scientifiques et techniques dans les pays en développement. Il s'inquiétait également de la lenteur et de l'insuffisance du transfert de la science et de la technique aux pays en développement. Les pays en développement, particulièrement les moins avancés, ont besoin d'un solide appui international pour parvenir à mettre en place, renforcer et développer leur base scientifique et technique, et pour s'intégrer plus largement dans la coopération internationale dans ce domaine.

Il nous semble donc que tous les pays devraient agir de concert pour que les réalisations scientifiques et techniques soient plus rapidement appliquées dans les pays en développement. Il est difficile de parler de problèmes économiques, sociaux et écologiques sans reconnaître, en même temps, la nécessité impérieuse du transfert universel des techniques. Je voudrais rappeler, à ce propos, que le Président Eisenhower avait solennellement annoncé, immédiatement après la découverte du vaccin contre la poliomyélite, que la formule de production et la façon dont il devait être administré allaient être mises à la disposition de tous les pays, facilitant ainsi la diffusion universelle d'un remède universel. Ce noble exemple ne pourrait-il pas servir de modèle adéquat pour la diffusion des réalisations scientifiques et techniques en matière de santé, d'alimentation, d'agriculture ou d'environnement, par exemple, à l'intention de ceux qui en ont besoin, tout comme les enfants dans le monde avaient besoin du vaccin antipoliomyélitique?

M. DING Yuanhong (Chine) (interprétation du chinois) : Je voudrais, tout d'abord, féliciter l'Ambassadeur Garba de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à la présente session. La délégation chinoise espère que, sous sa direction remarquable, la session sera couronnée de succès.

Pour commémorer le dixième anniversaire du Programme d'action de Vienne, l'Assemblée générale a organisé un colloque durant la présente session auquel ont participé des personnalités éminentes et des hommes de science. Le Secrétaire général et M. Abdus Salam ont honoré le colloque de leur présence et fait des déclarations importantes. L'organisation de ce type d'activité revêtait une grande importance pour les Nations Unies.

Je voudrais maintenant saisir cette occasion pour présenter quelques observations sur le rapport de la dixième session du Comité intergouvernemental de la science et de la technique.

Le Programme d'action de Vienne a été adopté il y a 10 ans, à un moment historique critique de l'évolution du monde. En effet, avec les progrès rapides intervenus dans de nouveaux domaines scientifiques tels que la technologie micro-électronique, la technologie de l'information et la biotechnologie, l'environnement dont dépend l'existence de l'homme a commencé à subir de profonds changements dans les années 70. Les structures économiques et sociales du monde ont également changé; les modes de vie et de pensée des gens aussi. Avec toutes ces nouvelles possibilités, l'humanité doit relever des défis de taille. La Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, qui s'est tenue à Vienne il y a 10 ans, avait mis au point le Programme d'action de Vienne et avait été à l'origine du concept important de la science et de la technique au service du développement.

M. Ding Yuanhong (Chine)

Considérée retrospectivement, il s'agissait là indubitablement d'une vue d'avenir. Cela a conduit à la création, au sein du système des Nations Unies, d'organes scientifiques et techniques, tels que le Comité intergouvernemental, qui ont entrepris de nombreuses activités relatives à la science et la technique, tant au niveau international que régional. Plus de 100 projets d'aide technique ont été proposés aux pays en développement qui, à des degrés divers, ont aidé ceux-ci à améliorer leurs capacités propres scientifiques et techniques et ont fourni de nouvelles occasions de procéder à des échanges scientifiques et techniques et d'établir une coopération dans ce domaine entre le Nord et le Sud. Tout ceci permet de mieux comprendre que, dans le monde actuel, le progrès économique doit reposer sur le progrès scientifique et technique qui, à son tour, devrait viser à encourager le développement économique. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible de promouvoir un développement soutenu et coordonné de l'économie, de la société et de la science et de la technique.

Bien entendu, il nous faut nous rendre compte que l'application du Programme d'action actuel n'est pas entièrement satisfaisante. Les délégués de plusieurs pays ont d'ailleurs exprimé leurs préoccupations à ce sujet à la dixième session du Comité intergouvernemental. Bien que les pays en développement aient fait des efforts considérables, au cours des 10 dernières années, pour promouvoir la science et la technique au service du développement, les résultats ont été loin de répondre à leurs espérances. Les raisons en sont multiples, mais la principale en est la non-observation par certains pays développés de remplir leurs engagements, ce qui a abouti à une insuffisance de fonds pour les projets scientifiques et techniques dans le cadre du Programme d'action.

Le rapport de la dixième session du Comité intergouvernemental contenait une évaluation réaliste de ses propres activités, ainsi que de celles du Comité de la science et de la technique au service du développement et du Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, et prévoyait certaines nouvelles exigences de travail. Au cours des ans, le Comité intergouvernemental et le Centre ont oeuvré fort utilement en aidant les Etats membres à exécuter le Programme d'action, en coordonnant les activités scientifiques et techniques au sein du système des Nations Unies et en fournissant, en particulier, des directives quant aux politiques à suivre, des évaluations pédagogiques et des prévisions techniques pour les pays en développement.

M. Ding Yuanhong (Chine)

Nous sommes d'avis que, en tant que tribune importante de discussion pour les Nations Unies de questions relatives à la science et à la technique et au développement à l'époque actuelle, le Comité intergouvernemental non seulement continue d'exister en tant qu'organe indépendant, mais que son rôle soit encore renforcé. Nous proposons qu'il procède à une évaluation technique, d'une manière sélective, des questions d'intérêt général liées à la science et à la technique, telles que l'utilisation rationnelle des ressources et la protection de l'environnement; qu'il aide les pays en développement à améliorer leur capacité de prévoir les développements globaux en matière de science et de technique et à les adapter; qu'il apporte sa contribution à la stratégie internationale de développement pour la quatrième décennie de développement des Nations Unies et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale; et qu'il s'efforce d'encourager l'incorporation de la science et de la technique dans les politiques macro-économiques et la gestion par les gouvernements nationaux, et qu'il inscrive le point intitulé "Science et technologie au service du développement" à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Ces dernières années, le Fonds pour la science et la technique au service du développement a connu des succès importants en aidant les pays en développement à réduire le fossé Nord-Sud dans le domaine de la science et de la technique en venant à bout des insuffisances de fonds, gagnant ainsi la reconnaissance de nombreux pays en développement. Il convient de signaler, en particulier, que le travail du Fonds a ses caractéristiques propres, différentes de celles des activités techniques conduites par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Ceci en raison du fait que le Fonds, guidé par les directives du Comité intergouvernemental, axe ses activités sur le renforcement des capacités scientifiques et techniques endogènes des pays en développement. Son objectif est d'édifier une meilleure infrastructure scientifique et technique et d'assurer à ceux-ci des avantages économiques à long terme, à la différence des projets du PNUD qui insistent sur les avantages immédiats.

Nous saluons la décision prise par le Comité intergouvernemental à sa dixième session de maintenir le Fonds en tant qu'entité et nous appuyons la proposition d'inclure à l'ordre du jour de la prochaine session du Comité un point intitulé "Financement de la science et de la technique au service du développement". De nombreux pays en développement, y compris la Chine, ont entretenu des relations de

M. Ding Yuanhong (Chine)

bonne coopération avec le Fonds. Le Gouvernement chinois continuera d'apporter au Fonds une contribution financière aussi importante que possible.

Deux projets de résolution importants ont été adoptés par consensus à la dixième session du Comité intergouvernemental et nous pensons qu'il est essentiel que ces projets de résolution soient effectivement mis en oeuvre. Ces dernières années, la mise au point de technologies de pointe et de nouvelles techniques a encore élargi le fossé scientifique et technique entre pays développés et en développement. L'environnement économique extérieur défavorable, en particulier, a sérieusement entravé la capacité des pays en développement d'encourager la science et la technique au service du développement. Aujourd'hui, du fait de l'interdépendance économique accrue dans le monde, la notion de science et de technique au service du développement devrait être comprise comme un élément intégré, à faces multiples, au service du développement commun de l'humanité tout entière. Mettre en valeur et appuyer l'idée de science et de technique au service du développement n'est pas seulement une tâche pour les pays en développement mais aussi une obligation pour les pays développés.

Passant en revue le passé et nous tournant vers l'avenir, nous croyons que la science et la technique au service du développement devraient se fonder essentiellement sur l'autosuffisance de chaque pays, et que les Etats Membres doivent faire leurs propres choix, compte tenu de leurs capacités et de leurs besoins, tout en s'adaptant aux changements rapides de la situation dans l'évolution de l'économie mondiale et aux progrès de la science et de la technique. En même temps, la coopération scientifique et technique et les échanges entre Etats sont indispensables. Il en va de même de l'aide extérieure. Les droits de brevet, les droits d'auteur et les droits de propriété intellectuelle ne devraient pas faire obstacle aux efforts des pays en développement pour encourager les progrès scientifiques, techniques et économiques.

M. Ding Yuanhong (Chine)

Pour des raisons historiques, les pays développés disposent de plus de 95 % des capacités scientifiques et techniques mondiales. C'est pourquoi ils doivent s'acquitter des responsabilités et des obligations qui leur incombent en oeuvrant au développement commun du monde et en cherchant des solutions aux problèmes mondiaux. Cela servira non seulement les intérêts des pays en développement mais aussi, à long terme, ceux des pays développés.

Ces dernières années, l'Organisation des Nations Unies a été applaudie pour les efforts qu'elle a consentis en vue de régler les conflits régionaux et d'encourager le dialogue et la détente. En ce moment, elle travaille avec acharnement à améliorer la situation économique mondiale. La délégation chinoise espère que l'Organisation des Nations Unies jouera également un rôle plus grand dans les activités de la science et de la technique au service du développement.

M. SCHLEGEL (République démocratique allemande) (interprétation de l'anglais) : Aujourd'hui, on admet généralement que le recours à la science et à la technique est une condition indispensable au développement économique et au progrès social. C'est vrai de tous les secteurs sociaux et également de tous les pays. Les efforts nationaux et internationaux doivent être conjugués afin de rassembler les potentiels intellectuels, matériels et financiers nécessaires à l'accomplissement de ces tâches qui prennent de plus en plus d'ampleur. Une coopération scientifique et technique d'envergure entre l'Est, l'Ouest et le Sud à un niveau élevé est un des grands défis de notre temps.

Le Programme d'action pour la science et la technique au service du développement, adopté à Vienne en 1979, en tient compte. Il a donné un élan utile à la coopération dans ce domaine. Ses directives principales concernant les politiques scientifiques nationales et les stratégies internationales sont toujours pertinentes. Cela est vrai, surtout, d'objectifs à long terme, tels que le renforcement des capacités scientifiques et techniques des pays en développement, le réaménagement des relations internationales dans le domaine de la science et de la technique, le renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique, la formation de ressortissants des pays en développement et la mise au point et l'utilisation de nouveaux systèmes d'information pour la science et la technique.

Certains progrès réalisés en la matière sont manifestes. Le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement



M. Schlegel (RDA)

et le Centre pour la science et la technique au service du développement se sont révélés être d'importantes instances pour favoriser la coopération scientifique et technique. Ils ont lancé des initiatives utiles et réalistes qui visent à améliorer la coordination des activités scientifiques et techniques relevant du système des Nations Unies et à promouvoir la coopération aux fins d'une exécution plus efficace du Programme d'action de Vienne. Le colloque qui a récemment réuni des personnalités éminentes pour discuter de la paix, du développement et du rôle de la science et de la technique n'est qu'un exemple de ces activités.

Toutefois, il convient aussi de noter que rien n'a pu vraiment changer la position défavorable des pays en développement en ce qui concerne l'application et l'utilisation de la science et la technique depuis que le Programme d'action de Vienne a été adopté. Le handicap de ces pays s'est aggravé dans de nombreux cas, notamment en raison de la crise aiguë qu'ils traversent à cause de leur endettement extérieur. Les transferts considérables de ressources à partir des pays en développement qui n'ont pas cessé depuis cinq ans ont des conséquences graves sur leur développement économique et social. La diminution des recettes d'exportation, qui s'accompagne souvent d'une baisse des investissements, a réduit la marge de manoeuvre des pays en développement quant à leurs possibilités d'accéder à la science et à la technique. Elle a restreint, voire empêché, l'introduction d'innovations scientifiques et techniques dans ces pays.

A sa dixième session, tenue récemment, le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement a défini de nouvelles tâches pour promouvoir la coopération scientifique et technique dans les années 90 dans le cadre du système des Nations Unies. Nous sommes favorables à l'intensification de la coopération internationale dans le domaine de la science et de la technique, comme l'ont également réaffirmé les pays non alignés à leur conférence au sommet tenue dernièrement à Belgrade. Nous appuyons également la demande de prompt adoption du code international de conduite sur le transfert des techniques. Il est en fait urgent que les relations internationales scientifiques et techniques deviennent plus stables, plus prévisibles et plus fiables. Tous les Etats doivent avoir accès, sur un pied d'égalité et sans discrimination, aux nouvelles réalisations de la science et de la technique. De même, grâce à l'amélioration des relations internationales, de nouveaux potentiels peuvent être pleinement utilisés pour renforcer encore la coopération scientifique et technique dans les années 90.

M. Schlegel (RDA)

A cette fin, les obstacles érigés pour des mobiles politiques démodés, tel le mécanisme du Comité de coordination pour le contrôle des échanges Est-Ouest (COCOM), doivent être éliminés.

La situation actuelle de l'économie mondiale est caractérisée par une globalisation sans précédent des problèmes économiques. On ne pourra parvenir à les régler que si les dernières innovations scientifiques et techniques sont utilisées efficacement et dans un but précis. A notre avis, la dépendance mutuelle croissante de tous les Etats vis-à-vis de l'économie internationale et des relations scientifiques et techniques devrait être reflétée plus clairement dans les directives relatives à la coopération scientifique et technique au sein des Nations Unies dans les années 90. La coopération à l'échelon mondial en l'occurrence doit tenir compte des intérêts et des difficultés de toutes les parties intéressées.

Il importe, notamment, d'accorder l'attention voulue à l'utilisation et à l'application de la science et de la technique dans les domaines nouveaux où elles apparaissent. Ces possibilités doivent être mobilisées, en particulier, aux fins du progrès social et économique des pays en développement, compte tenu de leurs besoins et de leurs particularités spécifiques. Voilà pourquoi nous préconisons que le Système de prévision technologique avancée (ATAS) soit perfectionné et que l'évaluation des techniques devienne un instrument efficace d'amélioration des processus de développement. A cet égard, l'accent devrait être davantage mis sur l'élément social dans la coopération internationale, notamment sur la mobilisation systématique et la mise en valeur des ressources humaines, qui sont le moteur du progrès social et économique aussi bien que scientifique et technique.

La République démocratique allemande accorde une grande attention à ces questions. L'application de la résolution 1989/120 concernant la mise en valeur des ressources humaines, adoptée par consensus sur l'initiative de la République démocratique allemande à la session du Conseil économique et social tenue l'été dernier, revêt une grande importance, ne serait-ce que pour les travaux de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique. De même, la réunion d'experts sur l'évaluation de la science et de la technique dans les domaines nouveaux où elles apparaissent, tenue à Berlin l'année dernière en collaboration avec le Centre des Nations Unies pour la science et la technique

M. Schlegel (RDA)

au service du développement, doit être envisagée dans ce cadre. Nous nous efforcerons aussi d'encourager les activités de cette nature menées par le Centre à l'avenir.

L'histoire nous enseigne que la science et la technique peuvent être utilisées soit au service soit au détriment de l'homme. Il reste peu de temps avant le prochain millénaire. Pour assurer la survie de l'humanité, il faut que des mesures décisives soient prises pour éliminer la menace d'un holocauste nucléaire, aboutir au désarmement, prévenir un désastre écologique et venir à bout des pires formes du sous-développement.

M. Schlegel (RDA)

Cela est d'autant plus nécessaire que le désarmement libérerait des ressources qui pourraient servir à résoudre toutes ces questions globales. Les activités des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique doivent être envisagées sous ce jour. C'est aux Nations Unies qu'il incombe de préparer un monde de paix et d'exploiter les progrès de la science et de la technique à cet effet uniquement.

M. BETANCOURTH (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : La globalisation des grands problèmes internationaux fournit une excellente occasion pour que, dans un effort multilatéral, la science et la technique soient utilisées pour promouvoir le développement afin d'assurer la paix et la sécurité de toutes les nations et générations futures. Il est évident que les progrès techniques dans le monde ont été utilisés pour promouvoir ou accroître la puissance militaire. A ce moment marqué par un climat de compréhension et de dialogue, nous avons une possibilité unique de faire en sorte que toute la force et toute la puissance du capital technique et scientifique soient consacrées à la promotion de cet objectif.

Au cours de la dixième session du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement, nous avons participé à un débat de fond sur cette question. Le thème essentiel du moment a été un examen de fin de décennie du Programme d'action de Vienne. Comme le Président du Comité intergouvernemental l'a déclaré clairement dans le rapport à l'Assemblée :

"Les participants ont été quasi unanimes à reconnaître que les nobles aspirations dont la Conférence de Vienne s'était faite l'écho restaient largement insatisfaites. Toutefois, l'objectif principal du Programme d'action de Vienne, qui avait mis la science et la technique au premier plan du programme multilatéral, non seulement demeure, mais a gagné en importance. Toutefois, en dépit de la validité de cet objectif, la communauté internationale n'a toujours pas pu dégager le cadre et mobiliser les moyens matériels et intellectuels permettant de mettre les normes potentielles de la science et de la technique modernes au service du genre humain et, en particulier, du monde en développement." (A/44/37, p. v)

Un climat économique favorable, l'équilibre de l'environnement et la formation de nos ressources humaines sont fondamentaux pour relever le défi technique du siècle prochain. Dans ce contexte, et compte tenu de la réalité actuelle, il est

M. Betancourth (Colombie)

essentiel d'accorder un rôle important aux Nations Unies, et en particulier au Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement pour que ceux-ci nous offrent une vue globale des aspects fondamentaux et des options disponibles.

Dans le cas de l'environnement, comme nous l'avons dit dans la déclaration que nous avons faite devant l'Assemblée le 24 octobre, en parlant de la conférence sur l'environnement et le développement qui se tiendra en 1992, la mise au point de techniques écologiquement saines est de première importance. Il ne fait aucun doute que la mise au point de techniques futures doit aboutir à des relations qui permettent à nos pays de bénéficier du transfert efficace des techniques dans un cadre économique international juste et favorable. Etant donné que l'aspect technique est l'un des facteurs les plus pertinents du défi écologique, le Centre des Nations Unies pour la science et la technique doit jouer un rôle en la matière au cours de tout le processus préparatoire de cette conférence. En outre, le thème de fond que l'on a décidé de retenir pour la onzième session du Comité intergouvernemental, "Moyens d'assurer la participation des pays en développement à la coopération internationale dans le domaine des travaux de recherche consacrés aux techniques écologiquement rationnelles et de la mise au point de ces techniques, ainsi que le transfert rapide et efficace de ces techniques à ces pays", joint au rapport que présentera le Centre, pourrait jeter les bases de tout un processus d'échanges techniques au cours des prochaines décennies.

En parlant du défi technique, nous ne pouvons passer sous silence le rôle important qu'occupent les investissements étrangers dans nos pays. L'intégration économique du monde industrialisé doit contribuer à un flux important de ressources dans nos pays, de façon à assurer qu'il n'existe pas de frontières en ce qui concerne le commerce ou l'information. C'est pourquoi nous estimons que le rôle du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales est d'une importance primordiale pour cet échange de données d'expérience et pour renforcer la capacité de négociation de nos pays.

Enfin, nous espérons que la réunion des personnalités éminentes qui ont été convoquées par le Secrétaire général pour examiner la question de la paix, du développement et du rôle de la science et de la technique, fera surgir de nouvelles solutions aux problèmes qui se posent à nous.

M. KARUKUBIRO-KAMUNANWIRE (Ouganda) (interprétation de l'anglais) : Le représentant de la Malaisie a déjà exposé la position du Groupe des 77 sur la science et la technique au service du développement. Nous partageons pleinement les vues exprimées dans la déclaration du Président du Groupe.

Il y a 10 ans, à Vienne, les nations du monde sont parvenues à un consensus sur l'idée de la science et de la technique comme instruments du développement. Le Programme d'action de Vienne définissait les principes de base de la restructuration des relations scientifiques et techniques internationales et de la mobilisation des ressources nécessaires pour que les pays en développement aient la capacité endogène de choisir, d'adopter, d'assimiler et d'utiliser la science et la technique pour leur développement.

Maintenant que nous sommes au seuil d'une nouvelle décennie et que nous nous apprêtons à entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle, nul doute que nous nous trouvons à une croisée des chemins, confrontés à la plus grande contradiction de notre temps. On nous parle de détente, on nous parle de changements positifs fondamentaux dans les relations internationales, de l'amorce d'une période de relâchement des tensions. Les médias nous parlent chaque jour de réalisations sans précédent de la science et de la technique, de l'intégration des marchés de bloc, de la globalisation des marchés financiers et de la révolution des puces électroniques.

Paradoxalement, dans de nombreuses régions du monde en développement, en Afrique notamment, nous entendons parler de crises du lourd fardeau de la dette, de misère accrue et de dégradation excessive de l'environnement. En fait, le climat économique, scientifique et technique mondial, en cette veille des années 90 reflète toujours les dimensions négatives de l'actuelle transformation des relations internationales. La théorie économique selon laquelle la richesse finit par toucher les plus pauvres est de toute évidence discréditée.

Comment peut-il y avoir stagnation et régression économiques dans tant de régions du monde à une période de réalisations techniques aussi spectaculaires? Qu'est-ce qui a bien pu causer l'élargissement du fossé technique qui sépare les pays développés et les pays en développement? Autrement dit, qu'est-ce qui a bien pu saper les aspirations des auteurs du Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement?

Sur le plan de la productivité et du commerce international, la science et la technique sont devenues le domaine clef d'avantages comparés et la déterminante de

M. Karukubiro-Kamunanwire (Ouganda)

la concurrence relative des pays et des entreprises. L'élargissement du fossé technique entre pays développés et pays en développement est par conséquent la cause essentielle de la marginalisation croissante des pays en développement. En fait, la part du marché africain dans le commerce mondial est tombée à 1,5 % seulement.

L'introduction de nouveaux matériaux et de matériaux de remplacement a fait que l'Afrique se cramponne aux revenus toujours moindres d'exportation de ses produits de base comme le café et le cacao. L'ingénierie génétique et ses progrès ont fait que de nos jours le cultivateur est devenu producteur d'aliments coûteux. De nouvelles conceptions et de nouveaux produits ont créé des modes de consommation incompatibles avec la capacité de production de nombreux pays en développement.

Les progrès de l'informatique et des communications ont entraîné la globalisation des marchés financiers et l'apparition de nouveaux produits financiers. Toute une gamme nouvelle de services commercialisables a ainsi été créée. Le faible niveau de développement technique, le manque de ressources appropriées pour la recherche et le développement, et l'insuffisance des conditions de crédit pour les entreprises novatrices ont signifié qu'une fois de plus le continent africain ne bénéficiera pas d'un secteur technique vital à la pointe du développement.

Dans de nombreux pays africains, le manque de capacité scientifique et technique pour préserver l'environnement et les autres ressources nationales est maintenant une source de grave préoccupation. Les problèmes de la sécheresse, de la dégradation des sols et de la déforestation restent une plaie pour le continent africain. Le paysan africain continue à se servir de la houe pour retourner la terre, et à compter sur ses amis et sa famille pour les récoltes et sur le bois comme source d'énergie.

Pour arriver à l'autosuffisance et à un développement écologiquement durable, l'Afrique devra donc choisir des processus et des techniques susceptibles d'augmenter la productivité avec un impact minimum sur notre environnement. C'est du reste pourquoi les pays africains, dans la déclaration de Kampala de juin 1989 sur l'environnement et le développement, ont entre autres fixé les objectifs suivants aux niveaux national, sous-régional et régional : premièrement, établir de nouvelles réglementations d'encouragement économique pour le renforcement de la recherche, du développement et des investissements dans des technique de

M. Karukubiro-Kamunanwire (Ouganda)

sources d'énergie renouvelables efficaces comme la biomasse, l'énergie solaire, éolienne et hydraulique; deuxièmement, créer des banques de gènes et de réserves de biosphère pour établir un lien entre réserves naturelles, zones protégées comme les forêts tropicales, des banques de germes et de protoplasme ainsi que des centres de recherche biotechnique; troisièmement, développer la recherche sur la désertification afin d'améliorer les techniques de stabilisation des dunes et de sélection des espèces cultivées; et, quatrièmement, élaborer des mesures législatives et réglementaires ainsi que des programmes de formation pour aligner les techniques industrielles sur les objectifs écologiques.

Le pivot du Programme d'action de Vienne a été l'accord intervenu sur la mobilisation des ressources afin de renforcer la capacité scientifique et technique endogène des pays en développement, aux niveaux national, sous-régional et régional. L'objectif était de permettre à ces pays de faire des recherches et de prendre des décisions en matière d'analyse politique, d'évaluation technique, d'institutionnalisation et de création de sous-systèmes pour le financement et la promotion de l'acquisition des techniques.



M. Karukubiro-Kamunanyire (Ouganda)

En fait, nous pensons que si nos pays pouvaient se doter d'une capacité endogène de choisir, d'évaluer et d'adopter la science et la technique à leurs fins de développement, l'Afrique pourrait : premièrement, améliorer les méthodes de production, de traitement et de distribution des aliments aux fins de la consommation locale et de la concurrence sur les marchés internationaux; deuxièmement, assurer la protection de l'environnement par la limitation du déboisement, de la détérioration des sols et des effets de la sécheresse, et par la mise au point de techniques de développement écologiquement rationnelles adaptées aux conditions locales; troisièmement, revitaliser les zones rurales par une diversification des sources d'énergie et l'introduction d'aspects intégrés dans les domaines de l'éducation, de la santé, du logement et d'une productivité accrue; quatrièmement, accroître leur capacité de détection, d'analyse et de destruction des matières toxiques, nucléaires et autres produits dangereux.

Nous pensons par conséquent que les pays africains, en se dotant d'une capacité endogène viable et autosuffisante en matière de science et de technique, devraient se concentrer sur un certain nombre de domaines critiques, dont la mise en valeur des ressources humaines, une recherche-développement axée sur la demande et le rôle de la coopération et de l'intégration économiques régionales et sous-régionales.

La relation entre la science et la technique d'une part et la mise en valeur des ressources humaines de l'autre est désormais reconnue. Dans les programmes actuels d'ajustement structurel, toutefois, la volonté de réduire les déficits budgétaires méconnaît souvent ce facteur critique. Si l'on veut créer une culture de la science et de la technique, il importe d'investir dans l'éducation et l'amélioration des capacités humaines, de façon à promouvoir la compétitivité, la constitution d'une main-d'oeuvre qualifiée, ainsi qu'un emploi et une gestion fondés sur les connaissances. Si l'agriculture doit devenir un secteur novateur et productif, le fermier africain doit être capable d'évaluer l'information relative aux techniques améliorées et à de meilleures possibilités de marché.

Les pays africains sont de plus en plus marginalisés dans les ressources investies dans la formation de scientifiques et la création d'installations de recherche-développement. C'est ainsi que, selon des statistiques établies par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

M. Karukubiro-Kamunanwire (Ouganda)

(Unesco), en 1985 par exemple, il y avait 1 500 scientifiques pour 1 million d'Africains, alors que le chiffre correspondant pour l'Amérique du Nord était de 126 000 pour 1 million d'habitants. En 1980, le pourcentage des sommes consacrées à la recherche-développement au stade expérimental par rapport au produit national brut était de 0,3 % pour l'Afrique, de 2,4 % pour l'Amérique du Nord et de 4,6 % pour l'URSS. La crise de la dette des années 80, et les programmes d'ajustement appuyés par le Fonds monétaire international (FMI) en Afrique ont depuis lors aggravé encore la situation.

Le renforcement de la recherche-développement et la mise en place d'autres arrangements institutionnels au service de la science et de la technique exigent la participation et la volonté de tous les intéressés. De maigres ressources nationales ne peuvent être efficacement utilisées non plus que les résultats de la recherche pour faire face aux problèmes de développement si les fermiers, les entrepreneurs, les banquiers et les législateurs ne participent pas au processus. Les scientifiques connaissent sans doute toute la vérité sur le monde du génie génétique ou de la biotechnologie, mais ces connaissances seront sans utilité pour un entrepreneur ou un fermier africain s'il ne peut l'utiliser pour mettre au point de nouveaux produits ou de nouvelles semences et cultures résistant aux insectes et à la sécheresse. Les savants, les stagiaires ruraux, les médias nationaux et les directeurs d'établissements de crédit, ainsi que les créateurs de nouveaux produits, doivent participer conjointement aux efforts déployés par les Etats pour se doter d'une capacité endogène viable.

Nous pensons que le secteur public aussi bien que le secteur privé peuvent et doivent jouer un rôle complémentaire dans la planification des structures administratives et institutionnelles nécessaires à la création de bases scientifiques et techniques efficaces et autosuffisantes. Si le secteur privé peut jouer un rôle critique en matière de développement, d'acquisition, d'adaptation et de commerce de la technologie, c'est à l'Etat qu'il appartient d'adopter une orientation politique claire et d'investir en conséquence aux niveaux macro-économique, méso-économique et micro-économique. Il appartient clairement aux pays en développement d'élaborer des stratégies à court et à long terme afin de renforcer les ressources en données nationales et d'assurer ainsi une relation adéquate entre la technique, la croissance économique et le bien-être, par un appui à l'infrastructure de la recherche-développement et la négociation de règles équitables de coopération internationale.

M. Karukubiro-Kamunanwire (Ouganda)

Le Programme d'action de Vienne n'est pas parvenu à créer un transfert de technologie efficace vers les pays en développement durant les années 80. Cela est dû en grande partie à l'absence de volonté politique, indispensable à la mobilisation des ressources financières nécessaires à la science et à la technique. A notre avis, en réaffirmant notre attachement au Programme d'action de Vienne, nous devons nous abstenir de le considérer comme un ensemble d'options à prendre ou à laisser. La nécessité d'arrangements de financement viables en matière de science et de technique devrait être notre principal objectif durant les années 90. En fait, la session extraordinaire des Nations Unies sur la relance de la croissance économique et du développement prévue pour 1990, la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés de 1990, le processus préparatoire de la quatrième Stratégie internationale du développement et la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992 devraient offrir des occasions de prendre des mesures concrètes dans ce domaine.

Outre qu'il faudra tenter de renforcer une coalition des ressources au sein du système de développement bilatéral et multilatéral existant, il conviendra de consacrer une réflexion nouvelle et novatrice à des arrangements financiers concrets et substantiels. Nous préférons un accès aux marchés et à une technologie qui nous permette d'accroître notre productivité et de transformer et commercialiser nos produits et nos marchandises à de nouveaux apports d'aide liée et d'aide alimentaire. Le débat qui a eu lieu ce matin en présence du professeur A. Salam, lauréat du prix Nobel, et de ses éminents amis a été aussi stimulant que les idées nouvelles qu'il a suscitées.

L'Ouganda a suivi attentivement les travaux de la dixième session du Comité intergouvernemental de la science et la technique au service du développement qui a eu lieu en août dernier. Nous sommes encouragés par certaines des recommandations qui ont été présentées pour adoption à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. La nécessité, pour le Secrétaire général, de mobiliser des ressources appropriées en vue de l'extension des études pilotes sur le renforcement des capacités endogènes aux niveaux national et sous-régional ne saurait trop être soulignée. Nous espérons que les projets pilotes aboutiront à des propositions et à des programmes concrets en vue de l'application, dans les années 90, du Programme d'action de Vienne sur la science et la technique au service du développement.

M. Karukubiro-Kamunanwire (Ouganda)

Nous attendons avec impatience les recommandations du Centre pour la science et la technique concernant les moyens de permettre aux pays africains de renforcer leur capacité d'évaluation des techniques nouvelles, notamment en ce qui concerne les nouveaux matériaux et le traitement des matières premières. Nous espérons que l'étude sera effectuée en consultation avec les institutions de recherche africaines et divers responsables africains. Des efforts doivent également être faits pour rattacher ces recommandations aux travaux entrepris actuellement par le groupe de personnalités éminentes chargé par le Secrétaire général d'étudier la question des produits de base africains.

M. TANASIE (Roumanie) (interprétation de l'anglais) : Notre examen du point 82 i), "Science et technique au service du développement" qui coïncide avec le dixième anniversaire de l'adoption du Programme d'action de Vienne sur ces questions, nous donne l'occasion de souligner une fois encore la grande importance que recèlent la science et la technique pour le progrès et la prospérité du monde contemporain.

Nous souhaitons exprimer notre gratitude au Président et au Secrétaire général pour leurs déclarations sur le rôle de la science et de la technique au service du développement. Nous sommes heureux de prendre également acte des contributions du groupe d'experts éminents qui ont été invités au Siège des Nations Unies et qui ont annoncé qu'ils étaient prêts à mener des consultations sur la paix, le développement et le rôle de la science et de la technique pour un monde meilleur.

L'encouragement généralisé de la science et de la technique ainsi que les grandes découvertes scientifiques de la fin de ce siècle pourrait avoir une conséquence décisive sur le développement économique et social de tous les pays, l'élimination du sous-développement et les progrès de l'humanité tout entière. Le développement technique et la croissance économique sont étroitement liés. C'est bien pour cette raison que nous estimons avec d'autres que la science et la technique devraient être introduites dans le courant général de pensée, de planification et d'exécution dans le domaine social et économique par les Etats Membres et par les Nations Unies. Les réalisations techniques devraient être incorporées dans le processus de croissance économique équitable, de stabilité et de paix mondiale.

L'évolution de la situation internationale montre que l'on prend de plus en plus conscience de l'importance de la science et de la technique au service du développement depuis la Conférence de Vienne de 1979. Bien que les réalisations qui ont été accomplies au cours des années 80 soient bien éloignées des objectifs fixés par le Programme d'action de Vienne, celui-ci a parfaitement résisté à l'épreuve du temps face aux difficultés économiques et sociales, comme cela a été souligné dans le rapport annuel du Comité intergouvernemental sur la science et la technique au service du développement. On estime généralement que la mise en oeuvre insuffisante du Programme d'action de Vienne est essentiellement due aux conditions défavorables de l'économie mondiale ces 10 dernières années et à l'absence d'une véritable volonté d'appuyer le secteur scientifique et technique dans les pays en développement. Par ailleurs, nous estimons que le rôle croissant

M. Tanasie (Roumanie)

de la science et de la technique dans la vie quotidienne des Etats Membres contraste particulièrement avec l'appui de plus en plus faible accordé à la coopération multilatérale dans ce domaine.

Je saisis cette occasion pour indiquer que ma délégation appuie les pays en développement dans leurs exigences de bénéficier de conditions meilleures pour profiter du potentiel important de la science et de la technique au service du développement. En fait, à une époque d'évolutions techniques sans précédent, les nouvelles découvertes et les innovations ne sont pas à la portée des pays en développement. Comme ils n'ont pas été appelés à partager ces profits, l'écart scientifique et technique entre les pays en développement et les pays développés ne fait que s'élargir. Ceci est particulièrement le cas des technologies nouvelles ou naissantes qui ont des conséquences directes sur l'avenir de l'humanité tout entière.

Les progrès rapides dans le domaine de la science et de la technique durant ces 20 à 30 dernières années, tout en élargissant clairement les limites de la production et en ouvrant les choix, ont oublié les pays en développement en raison de leurs ressources physiques et humaines insuffisantes pour leur permettre d'intégrer et d'appliquer ces nouvelles techniques.

A cet égard, il serait peut-être utile, à un moment donné, d'envisager la convocation d'une deuxième conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, afin de renforcer le rôle que joue le système des Nations Unies pour renforcer la coopération internationale dans ce domaine et pour accorder aux pays en développement un meilleur accès aux techniques de pointe.

A notre avis, l'un des principaux obstacles à une diffusion générale des découvertes et des applications scientifiques et techniques est la poursuite de la course aux armements, qui détourne du processus de développement socio-économique des ressources importantes qui sont gaspillées dans l'accumulation d'armes nouvelles encore plus perfectionnées. Plus précisément, il résulte de la course aux armements une tendance croissante au secret dans le domaine scientifique et technique. Cela s'est traduit par des restrictions sur la libre circulation des idées nouvelles et sur le partage des bienfaits de la recherche et du développement. Ces 10 dernières années, on a invoqué de plus en plus des considérations de sécurité militaire pour imposer de nouvelles restrictions dans le domaine du transfert de techniques.

M. Tanasie (Roumanie)

Un autre élément important empêche les pays en développement de profiter du transfert de techniques : le coût élevé et les restrictions commerciales importantes imposées aux bénéficiaires, bien que les dépenses en matière de recherche et de développement pour les techniques qui sont transférées ont déjà été remboursées.

Les progrès scientifiques et techniques des pays en développement sont également touchés par le transfert négatif de techniques, plus connu sous le terme de "fuite des cerveaux". A cet égard, je rappelle que les chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés, au cours de leur récente Conférence au sommet de Belgrade, ont souligné la nécessité "de s'attacher particulièrement au problème grave de la fuite des cerveaux des pays en développement".

Tous ces éléments négatifs qui affectent le cours de la coopération internationale dans les domaines scientifique et technique sont la cause principale de l'incapacité de la communauté internationale à atteindre les objectifs fixés dans le Programme d'action de Vienne.

Depuis l'adoption du Programme de Vienne, de nouveaux problèmes mondiaux sont apparus avec des conséquences directes sur le développement de la science et de la technique. Je pense tout particulièrement à l'épuisement des ressources en combustibles fossiles et des autres matières premières ainsi qu'à la détérioration considérable de la capacité de renouvellement des systèmes biologiques et de l'environnement. Les graves dégâts causés à l'environnement viennent du transport des déchets et des produits toxiques et dangereux qui touchent particulièrement les pays en développement.

La Roumanie mène une politique tout à fait conforme aux dispositions du Programme d'action de Vienne sur la science et la technique au service du développement. Nous cherchons à disposer d'une capacité endogène de choisir, d'acquérir, d'adopter, d'utiliser et d'inventer des techniques dans le cadre de nos institutions nationales. Nous considérons que l'élaboration d'une capacité scientifique et technique nationale doit être le souci principal de chaque pays. A ce propos, nous continuons de consacrer une part importante de nos ressources nationales aux activités de recherche et de développement ainsi qu'à l'introduction et à l'application élargies de nouvelles techniques dans le processus de production. En 1986, la Roumanie a procédé à des réductions unilatérales de ses forces et de ses dépenses militaires de 5 %. Les fonds ainsi dégagés sont allés essentiellement aux activités de recherche et de développement dans le secteur civil.

M. Tanasie (Roumanie)

Les principes directeurs de la Roumanie en matière de science et de technique figurent dans un programme national à long terme qui va jusqu'à l'an 2000. Sur la base de ce programme, des plans quinquennaux et annuels contenant des chapitres sectoriels sur des techniques et des produits spécifiques sont mis en oeuvre.

L'examen de fin de décennie de la mise en oeuvre du Programme d'action de Vienne nous donne la possibilité de réfléchir à l'importance de la science et de la technique au service du développement et d'évaluer les conséquences positives et négatives des progrès réalisés dans le monde en matière de science et de technique. Le rapport du Comité intergouvernemental de la science et la technique au service du développement offre une bonne synthèse du débat qui a eu lieu au cours de sa dixième session.

Nous sommes particulièrement heureux qu'un des projets de résolution recommandés à l'Assemblée générale réaffirme la validité du Programme d'action de Vienne et demande que la science et la technique soient un des thèmes principaux de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, en particulier à la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, du Comité spécial plénier pour la préparation de la stratégie internationale de développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement, de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et de la conférence proposée des Nations Unies sur l'environnement et le développement. A cet égard, le Comité consultatif de la science et la technique au service du développement est appelé à apporter sa contribution en identifiant des questions critiques d'intérêt commun et en proposant de nouveaux moyens d'action en la matière.

Le renforcement de la coopération multilatérale exige un cadre institutionnel approprié. Nous partageons l'opinion selon laquelle le Comité intergouvernemental de la science et la technique, seul organe mondial chargé de fixer la politique et d'assurer la coordination dans le domaine de la science et de la technique dans le système des Nations Unies, pourrait aider l'Assemblée générale en lui fournissant les données et les informations de base nécessaires sur les aspects scientifiques et techniques des questions globales qui figurent à l'ordre du jour de ses débats. L'accès des pays aux techniques de pointe devrait être considéré par le système des Nations Unies comme un droit fondamental.



M. Tanasie (Roumanie)

Quant au Centre de la science et la technique, nous pensons qu'il a accompli un travail précieux en tant qu'unité d'appui du Secrétariat. La résolution 2, adoptée à la dixième session du Comité intergouvernemental, dote le Centre d'un mandat clair pour ses travaux futurs.

Nous nous félicitons des résolutions adoptées par consensus par le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement. Nous espérons que l'Assemblée générale les adoptera également.

Etant donné l'évolution récente du climat politique international et la perspective de réductions des dépenses militaires, l'avenir est peut-être plus prometteur que le passé pour ce qui est de relancer les efforts de la communauté internationale en vue de renforcer les capacités endogènes en matière de science et de technique des pays en développement, de promouvoir une coopération scientifique et technique internationale qui inspire la confiance et de garantir le plein accès aux connaissances scientifiques et techniques, y compris les techniques de pointe, ainsi que le libre transfert de technologie dans des conditions mutuellement avantageuses.

M. TARMIDZI (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : Je tiens tout d'abord à saluer la décision de consacrer cette séance plénière à un débat sur l'importante question de la science et de la technique au service du développement. La délégation indonésienne remercie vivement le Secrétaire général d'avoir pris la parole à la séance commémorative; cela montre clairement l'importance que les Nations Unies attachent à cette question. Nous voudrions également saisir cette occasion pour remercier le Directeur exécutif du Centre de la science et de la technique au service du développement de sa présentation concise et instructive du rapport dont nous sommes saisis.

Nous nous réunissons aujourd'hui à l'occasion du dixième anniversaire de l'adoption du Programme d'action de Vienne sur la science et la technique au service du développement. Ma délégation appuie pleinement le résultat de l'examen de fond de fin de décennie et en particulier la résolution de consensus du Comité sur la relance du Programme d'action de Vienne. Nous espérons donc que l'Assemblée générale adoptera à l'unanimité les projets de résolution recommandés par le Comité intergouvernemental à sa dixième session.

J'aimerais maintenant revenir brièvement sur l'historique du Programme d'action de Vienne et sur la nécessité cruciale de son application.

M. Tarmidzi (Indonésie)

Le Programme a été conçu pour déterminer des choix viables et novateurs pour amener la science et la technique dans le courant principal du développement socio-économique. Né à une époque d'espoir et d'optimisme, il devait, semblait-il, pouvoir compter sur la coopération multilatérale pour assurer son développement et sa mise en oeuvre. Malheureusement, le Programme venait tout juste d'être adopté lorsque s'est amorcé un cycle économique défavorable. Le multilatéralisme a battu en retraite et les promesses d'appui au Programme ne se sont jamais concrétisées. Les années suivantes sont maintenant connues comme la décennie perdue pour le développement.

En même temps, la décennie a été marquée par un autre phénomène majeur : le rythme d'une rapidité sans précédent des innovations scientifiques et techniques. Cette révolution et les percées radicales de la science et de la technique ont transformé fondamentalement les processus socio-économiques dans le monde. La science et la technique ont rejoint des agents plus traditionnels de la croissance économique, tels que le commerce et l'investissement, pour porter la croissance à de nouveaux sommets au potentiel de développement énorme. Paradoxalement, cependant, le développement des pays en développement durant ces années de changement rapide s'est encore plus marginalisé, économiquement parlant, que jamais. La mobilisation de la science et de la technique au service du développement reste un impératif à la session actuelle.

Néanmoins, il est également vrai qu'une lueur d'espoir a réapparu dernièrement. La détente politique entre les deux superpuissances semble garantir une période de tensions mondiales réduites. Elle crée également un climat de multilatéralisme renouvelé et, de ce fait, de nouvelles occasions de promouvoir le développement et d'accélérer l'application du Programme d'action de Vienne.

Nous sommes pleinement convaincus que le pivot de l'accélération de la mise en oeuvre du Programme d'action de Vienne est le renforcement des capacités endogènes des pays en développement. Sans la capacité autonome de prendre des décisions et d'utiliser la science et la technique au service du développement, les pays en développement risquent de prendre encore davantage de retard par rapport aux enjeux économiques mondiaux. Depuis le début de la décennie, un grand nombre de pays en développement ont marqué le pas et le développement de capacités endogènes n'a pas progressé comme il aurait dû le faire.

M. Tarmidzi (Indonésie)

Ma délégation appuie l'idée contenue dans le rapport, selon laquelle pour renforcer les capacités endogènes des pays en développement, la participation de tous ceux qui ont un enjeu dans la société est indispensable. A elles seules les directives fournies à tous les niveaux n'ont pas donné de résultat. Ainsi, la désignation des domaines prioritaires devrait se faire par le biais d'un dialogue politique national avec la participation de tous les acteurs et de tous les intéressés et refléter leurs exigences et leurs intérêts dans le processus de développement.

Le deuxième objectif clef du Programme d'action de Vienne est la restructuration des relations scientifiques et techniques internationales pour faciliter davantage le transfert de la science et de la technique vers les pays en développement. Tout en estimant que le renforcement des capacités endogènes est d'une importance primordiale, nous reconnaissons qu'il ne peut se faire dans le vide. L'accès à la science et à la technique dans des conditions adéquates est aussi crucial. Jusqu'à présent, le transfert de technique a été entravé par l'absence d'appui adéquat de la part des pays industrialisés. Il faut revoir entièrement la manière d'aborder la coopération technique en insistant sur les domaines qui requièrent une attention prioritaire. De nouvelles possibilités apparaissent de créer des mécanismes de consultation pour la coopération internationale grâce à différents arrangements novateurs. En même temps, les pays développés ont une responsabilité particulière dans la promotion de la coopération internationale pour le développement du fait de l'impact de leurs politiques macro-économiques sur l'environnement économique international.

Ma délégation a toujours été fermement convaincue que l'ampleur du transfert de technique et de coopération technique doit être accrue pour permettre le développement des ressources humaines et de techniques industrielles sûres pour l'environnement. A cet égard, il est important de souligner qu'une technologie écologiquement viable pour un développement durable doit à l'évidence être mise à la disposition de pays en développement et, comme on le lit dans le rapport, l'application efficace de la science et de la technique au service développement exige la mobilisation de toute la gamme des ressources nationales et mondiales, y compris la richesse des ressources humaines.

M. Tarmidzi (Indonésie)

Le Programme d'action de Vienne demandant aussi la maximisation de la contribution potentielle du système des Nations Unies compte tenu du rôle fondamental et omniprésent de la science et de la technique dans le processus du développement. Le rôle que doivent jouer les Nations Unies pour intégrer la science et la technique dans le processus du développement est d'autant plus pressant aujourd'hui - et il continuera de l'être dans un avenir proche - que l'environnement change rapidement sur le plan social, économique et technique. Pour que le système des Nations Unies puisse maximiser ses possibilités dans ce domaine, il faut mettre l'accent sur l'harmonisation et la coordination de ses efforts en matière de science et de technique. Etant donné la nature omniprésente de la science et de la technique dans un grand nombre d'importantes organisations du système des Nations Unies et les ressources limitées disponibles, il est impérieux que cette harmonisation et cette coordination soient pleinement utilisées. Ma délégation fait sienne la demande adressée aux organisations du système des Nations Unies pour qu'elles apportent un appui durable au processus de renforcement des capacités scientifiques et techniques endogènes des pays en développement, y compris les capacités d'évaluation technique. Nous espérons également que les Etats Membres pourront, à l'unanimité, adopter la résolution dont nous sommes saisis concernant la relance du Programme d'action de Vienne.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer notre foi en la valeur du Programme d'action de Vienne et de ses objectifs de base. De même, nous appuyons pleinement les activités du Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement et croyons que la réponse de la plupart des pays développés au Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement sera grandement renforcée. Bref, nous devons ensemble assurer la relance - et le succès de sa mise en oeuvre - du Programme d'action de Vienne, faute de quoi nous laisserons échapper la possibilité d'exploiter cette force puissante pour le développement et risquerions d'élargir encore plus l'écart technologique qui sépare les pays développés des pays en développement. Dans cet ordre d'idée, il est également important que la communauté internationale traite de cette question cruciale pour le développement à la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale et lors des travaux préparatoires de la prochaine stratégie internationale du développement.

M. KAGAMI (Japon) (interprétation de l'anglais) : Depuis l'invention de la machine à vapeur au XVIIIe siècle, le rythme du progrès technique s'est accéléré et les frontières humaines n'ont cessé de s'élargir. Nous nous sommes tournés vers l'espace, penchés sur le fond des océans, et plus encore, sur le corps humain pour essayer de comprendre les secrets de la vie. Cette évolution spectaculaire de la science et de la technique a apporté des connaissances qui peuvent nous aider à résoudre les problèmes qui se posent à nous. La science et la technique constituent ainsi une base du bien-être de l'ensemble de l'humanité. En fait, cependant, alors que les pays développés ont largement été à même de mettre à profit les connaissances acquises dans ce domaine, la plupart des pays en développement n'ont pas pu en tirer tous les avantages.

C'est dans le contexte de ces changements rapides que nous avons réussi à suivre, avec plus ou moins de succès, que la Conférence sur la science et la technique au service du développement a été convoquée en 1979 à Vienne. Cela a été un jalon important dans l'histoire des efforts internationaux visant à trouver des moyens appropriés de mettre à profit au maximum la science et la technique afin de promouvoir le développement dans les pays en développement.

La Conférence, à laquelle ont assisté 142 pays, a abouti à l'adoption du Programme d'action de Vienne qui a souligné, notamment, qu'il importait d'intégrer la science et la technique pour le développement socio-économique général des pays en développement. En outre, c'est le Programme d'action de Vienne qui a introduit le concept de "capacités endogènes" en tant qu'un des éléments essentiels pour la réalisation des objectifs du Programme. Ce programme, en résumé, a servi à consacrer les aspirations des pays en développement à une amélioration de leur situation socio-économique.

Le Japon pense que le message fondamental et les grandes lignes du Programme d'action de Vienne restent valables aujourd'hui, en dépit du besoin constant de trouver de nouvelles interprétations opérationnelles pour tenir compte des conditions socio-économiques changeantes dans les pays en développement. Nous sommes heureux qu'à sa dixième session, qui s'est tenue en août dernier, le Comité intergouvernemental sur la science et la technique au service du développement ait réaffirmé la validité du Programme d'action de Vienne et souligné à nouveau l'importance qu'il faut accorder au renforcement des capacités endogènes des pays en développement.

M. Kagami (Japon)

Cela dit, cependant, il faut noter franchement, alors que nous fêtons ce dixième anniversaire, que bien que nous ayons placé beaucoup d'espoir dans la promotion de la science et de la technique au service du développement au moment de l'adoption du Programme d'action de Vienne, nous avons été déçus par la suite. Les disparités entre le potentiel scientifique et technique des pays développés et celui des pays en développement se sont élargies, de même que le fossé économique. Cet échec peut être attribué à divers problèmes. Parmi ceux-ci on peut citer notamment la pénurie continue de ressources pour appliquer le Programme, l'inaptitude des pays développés comme des pays en développement à comprendre correctement les termes "capacité endogène", et les facteurs qui ont été exacerbés par l'environnement économique généralement peu favorable qui a régné au cours des années 80. Si l'on veut atteindre les buts énoncés dans le Programme d'action de Vienne, il faut surmonter les difficultés de ce genre.

Nos expériences dans ce domaine au cours des années 80 nous ont appris des leçons précieuses, et nous serions bien avisés d'en tenir compte alors que nous formulons de nouveaux plans d'action pour les années 90 et au delà, de façon à assurer la réalisation des objectifs essentiels du Programme d'action de Vienne. L'examen en fin de décennie de l'exécution du Programme d'action de Vienne, entrepris par le Comité intergouvernemental à sa dixième session, a été une mesure louable dans la bonne direction. Il met en lumière les plans d'action possibles pour l'avenir fondés sur un examen d'ensemble des activités des 10 années écoulées depuis l'adoption du Programme. Au vu des résultats de cette réunion, le Japon appuie pleinement le rapport du Comité intergouvernemental, dont nous sommes saisis sous la cote A/44/37.

Lorsque nous parlons des besoins des pays en développement, nous devons toujours nous souvenir que leurs besoins dans le domaine de la science et de la technique sont très divers et reflètent leurs situations nationales propres. Ils diffèrent les uns des autres sur les plans géopolitique, socio-économique, culturel et sur d'autres plans encore. Il est donc important d'identifier les domaines de la science et de la technique dans lesquels des efforts concrets sont nécessaires pour améliorer la structure industrielle d'un pays donné et pour l'aider à édifier sa capacité endogène, de façon que la science et la technique soient encouragées en tant que partie intégrante des activités globales de développement économique.

M. Kagami (Japon)

Une approche de la question cas par cas est donc vitale, et le rôle joué par le système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique au service du développement sera essentiellement un rôle de conseiller.

Pour assurer la réalisation des objectifs du Programme d'action de Vienne au cours de la prochaine décennie et au-delà, nous devons réaffirmer et souligner plus avant sa philosophie de base, à savoir que la responsabilité première en ce qui concerne le développement des pays en développement incombe à ces pays eux-mêmes.

A cet égard, nous félicitons le Centre pour la science et la technique au service du développement pour son initiative qui a consisté à entreprendre récemment une série de projets pilotes dans des pays comme le Népal, la Jordanie et la Thaïlande, afin de renforcer leur capacité endogène. En particulier, les résultats initiaux du projet entrepris en Thaïlande et exécutés avec l'appui financier du Gouvernement du Japon sont très encourageants, et nous espérons que le projet permettra d'identifier les questions prioritaires dans le domaine de la science et de la technique.

Nous estimons que le Centre doit explorer plus avant les efforts à faire afin d'encourager la capacité endogène, grâce à l'appui financier des pays donateurs intéressés.

A la lumière de ces considérations, le rôle du Comité intergouvernemental, du Centre et d'autres institutions connexes revêt une importance accrue pour nos efforts collectifs en vue de promouvoir la science et la technique au service du développement.

Le rôle de catalyseurs et de points de mire au sein du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique au service du développement doit être encore renforcé. Nous sommes persuadés que ces organismes sauront relever le défi en consacrant leurs ressources limitées à quelques activités utiles et efficaces parfaitement coordonnées et harmonisées avec les activités entreprises par les autres institutions pertinentes à l'intérieur du système des Nations Unies.

Le Japon, pays qui doit beaucoup à la science et à la technique en ce qui concerne son développement, attache une grande importance à la promotion de ce domaine, de par sa conviction qu'il a un rôle vital à jouer dans le progrès du développement des pays en développement. Notamment depuis l'adoption du Programme d'action de Vienne, le Japon s'est engagé dans des activités bilatérales d'assistance et de recherche technique visant à renforcer la science et la

M. Kaqami (Japon)

technique dans ces pays. Il appuie également les efforts pertinents d'organisations internationales telles que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). A cet égard, ma délégation est heureuse de noter que depuis 1980 le Japon a conclu des accords de coopération scientifique et technique avec la Chine, l'Indonésie, le Brésil, l'Inde et la République de Corée, et a favorisé l'échange d'informations et d'experts et la mise en oeuvre de projets de recherche communs avec ces pays.

Les problèmes majeurs auxquels nous devons faire face aujourd'hui sont divers et vastes. Des problèmes tels que la pauvreté, la démographie, la dette et l'environnement sont liés entre eux et exigent donc des efforts concertés à l'échelle mondiale. Si l'on ne parvient pas à un développement durable et équilibré par une utilisation appropriée de la science et de la technique, on ne pourra résoudre ces problèmes. Le thème de la science et de la technique au service du développement ne doit cependant pas intéresser uniquement les pays en développement, mais également les pays développés. Pays développés et en développement doivent affronter ensemble cette question dans une perspective globale et à long terme.

A cet égard, ce qui est souligné dans le préambule du Programme d'action de Vienne est encore vrai aujourd'hui :

"L'expérience des dernières décennies prouve la nécessité d'adopter des mesures déterminées sur les plans national et international afin de redresser cette situation, car sans cette action la situation inéquitable actuelle s'aggravera encore davantage et le fossé entre pays développés et en développement continuera de s'élargir."

Nous espérons que cette question importante de la science et de la technique au service du développement sera dûment prise en considération alors que nous préparons la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui se tiendra en avril prochain ainsi que la nouvelle stratégie internationale du développement.

La Japon pour sa part, prenant pleinement ces problèmes en considération est prêt à prendre part aux efforts communs et concertés visant à améliorer le bien-être de l'homme grâce à la science et à la technique, notamment dans les pays en développement, et est résolu à contribuer davantage encore au succès de la mise en oeuvre du Programme d'action de Vienne.



M. KHORO (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Il y a 10 ans, la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement s'est terminée sur une note d'optimisme avec l'adoption du Programme d'action de Vienne. Les objectifs du plan étaient nobles et se voulaient au service des peuples des pays en développement, et de la communauté internationale tout entière. On espérait un plus grand élan vers le renforcement des capacités scientifiques et techniques endogènes des pays en développement, la restructuration des relations scientifiques et techniques internationales et la consolidation du rôle du système des Nations Unies dans ce domaine. Dix ans après l'adoption du Programme d'action de Vienne, il est temps de faire le bilan de nos réalisations et de nos insuffisances.

Il est vrai qu'au cours des premières années de la décennie, le monde a assisté à une crise économique internationale qui a assombri les espoirs suscités par la Conférence de Vienne. Toutefois, il est également vrai que certains pays ont continué à progresser dans cet environnement tandis que dans un grand nombre de pays, la situation de la science et de la technique est restée stagnante ou s'est même dégradée.

Le Programme de Vienne acceptait le partenariat de la responsabilité dans lequel les pays techniquement désavantagés seraient aidés par les pays industrialisés dans le domaine de la recherche et du développement. Cette obligation mutuelle n'a cependant pas été satisfaite. Les pays en développement qui essaient toujours de rattraper la première phase de la révolution technique ont été encore plus marginalisés par la rapidité des progrès techniques. Les engagements financiers au Fonds de la science et de la technique au service du développement, qui a été conçu de façon à jouer un rôle central dans l'application du Programme de Vienne, ne sont pas apparus. Ironiquement, à la Conférence d'annonces de contributions de 1988, les engagements financiers sont venus d'abord des pays en développement, montrant une absence de tout engagement à la cause de la part des pays développés. En outre, une importante partie des fonds promis demeure en recouvrement.

Les arrangements institutionnels pour la science et la technique aux Nations Unies, notamment le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement, le système financier de la science et de la technique au service du développement et le Centre pour la science et la technique

M. Khoro (Pakistan)

au service du développement, n'ont pas pu concrétiser leur potentiel prévu. Leur rôle au cours de la décennie écoulée montre toutefois qu'ils continuent d'être utiles, utilité qui pourrait être renforcée si l'on en modifiait la portée et les fonctions.

Une importance primordiale a été donnée dans le Programme de Vienne au développement des capacités endogènes des pays en développement avec l'aide du système des Nations Unies. Ceci n'a pas eu lieu. Les pays en développement continuent de rester loin derrière leurs homologues développés pour ce qui est de la possession de techniques avancées.

Le deuxième objectif de base du Programme d'action de Vienne était la restructuration des relations scientifiques et techniques internationales et le renforcement du rôle du système des Nations Unies. Jusqu'ici, l'appui pour la science et la technique a été bilatéral. L'approche multilatérale de l'application du Programme pourrait être plus efficace au sein du système des Nations Unies, qui, comme je l'ai dit plus tôt, demeure sous-utilisé.

La capacité effective des institutions du système des Nations Unies dépend essentiellement de l'appui financier. Nous pensons que de généreuses contributions doivent être faites au Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement.

Le dixième anniversaire du Programme d'action de Vienne tombe à un moment où nous préparons une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la coopération économique internationale et une nouvelle stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement. Le débat actuel nous donne l'occasion d'englober le développement scientifique et technique pour la stratégie en préparation, dont il doit constituer un élément important. Il faut également utiliser cette session anniversaire pour renouveler notre attachement à l'exécution rapide du Programme d'action de Vienne avec une vision globale des dimensions scientifiques et techniques des questions qui sont au centre des préoccupations mondiales.

Avec l'amélioration du climat politique et économique, la science et la technique devraient être canalisées pour servir les processus économiques et sociaux au moyen d'approches nouvelles et novatrices au niveau national et au moyen d'une vue intégrée de la science et de la technique au niveau global en matière de développement international.

M. EMENYI (Nigéria) (interprétation de l'anglais) : Le Nigéria est heureux de participer à ces discussions qui ont lieu pour commémorer le dixième anniversaire de l'adoption du Programme d'action de Vienne sur la science et la technique au service du développement. L'adoption du Programme d'action de Vienne a été un jalon important de la coopération économique internationale, dans la volonté de la communauté internationale d'accélérer le rythme du développement dans les pays en développement en renforçant leurs capacités dans le domaine critique de la science et de la technique.

Depuis l'adoption du Programme il y a 10 ans, le Nigéria a activement participé aux différents processus liés à son application. Tout récemment, à la dixième session du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement, qui s'est tenue à New York du 21 août au 1er septembre, le Nigéria a oeuvré avec les autres Etats Membres afin de mettre au point un projet de résolution par consensus sur l'examen en fin de décennie de l'exécution du Programme d'action de Vienne. Cette résolution a été recommandée pour adoption à cette session de l'Assemblée générale.

Alors que nous commémorons le dixième anniversaire du Programme d'action de Vienne, il est important que nous nous souvenions des trois objectifs principaux qui avaient été convenus dans ledit programme d'action. Il s'agissait de renforcer les capacités scientifiques et techniques des pays en développement; de restructurer les modèles existants des relations scientifiques et techniques internationales; et de renforcer le rôle des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique ainsi que de fournir des ressources financières accrues. Les raisons qui justifiaient ces objectifs sont tout aussi d'actualité aujourd'hui qu'elles l'étaient lorsque le Programme d'action a été adopté il y a 10 ans. Les objectifs n'ont cependant pas été atteints. C'était l'une des conclusions principales de l'examen en fin de décennie.

Le rôle et l'impact de la science et de la technique dans le développement économique s'est considérablement amplifié et continuera dans cette voie du fait de la croissance de leurs applications dans de nombreux domaines nationaux et internationaux. Un certain nombre de questions à l'ordre du jour international, telles que l'environnement, les catastrophes naturelles, l'allègement de la pauvreté et autres questions économiques et sociales exigeant des mesures internationales de coopération, seraient considérablement améliorées par des solutions motivées par la science et la technique.

M. Emenyi (Nigéria)

Si les pays en développement doivent contribuer à l'effort international visant à résoudre ces problèmes, il faut que leurs efforts nationaux pour renforcer leurs capacités scientifiques et techniques soient une préoccupation collective comme il est envisagé dans le Programme d'action de Vienne.

L'examen en fin de décennie du Programme d'action de Vienne, entrepris durant la dixième session du Comité intergouvernemental, a examiné les difficultés qui avaient entravé les progrès de l'application du Programme. Les difficultés provenaient en partie de l'environnement économique international peu favorable des pays en développement, mais venaient également de l'absence de volonté politique de la part des pays techniquement avancés pour exécuter les engagements pris dans le cadre du Programme d'action de Vienne.

M. Emenyi (Nigéria)

Le fait que le système des Nations Unies ne soit pas en mesure d'obtenir des ressources financières suffisantes et d'élaborer des programmes de mise en oeuvre du Programme d'action de Vienne traduit l'absence de volonté politique de renforcer la coopération économique internationale dans le domaine de la science et de la technique.

Un programme de travaux futurs répondant au Programme d'action de Vienne doit nécessairement viser à renforcer les capacités scientifiques et techniques endogènes des pays en développement. Pour atteindre cet objectif, il convient de mettre en place, dès que cela sera faisable, une stratégie de regroupement des ressources financières de la Banque mondiale, du Programme des Nations Unies pour le développement et des institutions bilatérales et donatrices. En outre, il faudrait rechercher dans les pays industrialisés des universités et des instituts de recherche et de développement qui accepteraient de former des scientifiques et des techniciens en provenance de pays en développement et de mener des recherches conjointes avec ces pays pour les aider à s'adapter et à promouvoir des techniques novatrices écologiquement acceptables.

Nous devons renouveler et renforcer la détermination de la communauté internationale d'accroître les capacités scientifiques et techniques des pays en développement par des mesures pratiques.

Si la recherche de solutions collectives à ce nouveau problème mondial est en soi une manière intéressante de stimuler l'assistance apportée au développement des capacités scientifiques et techniques des pays en développement, on ne doit pas pour autant oublier qu'il existe un certain nombre de problèmes sociaux et économiques auxquels ces pays font face qui pourraient être réglés grâce à des solutions scientifiques et techniques. On pourrait citer parmi elles la fourniture de nécessités essentielles telles que l'eau potable, la production d'aliments pour couvrir les besoins des populations et d'établissement d'un système d'information et de communications moderne dans les pays en question.

A cet égard, je voudrais souligner l'importance que le Nigéria attache au rôle qui a été assigné au Centre de la science et la technique pour le développement dans le cadre de l'examen de fin de décennie, à savoir d'étudier les moyens d'accroître la capacité des pays en développement d'évaluer les techniques pour déterminer quelles sont celles qui répondent aux critères de santé, de sécurité et d'innocuité écologique, dans leurs efforts pour réaliser au niveau local la transformation de leurs matières premières agricoles et minérales.

M. Emenyi (Nigéria)

Le Gouvernement de la République fédérale du Nigéria envisage avec intérêt une étroite collaboration avec le Centre dans ce domaine particulier.

En conclusion, mon gouvernement prend un certain nombre de mesures pour donner une place de choix au développement de la science et de la technique au Nigéria. En outre, le Nigéria est prêt à participer à des négociations bilatérales et multilatérales pour renforcer et développer notre base scientifique et technique.

M. BANDARA (Sri Lanka) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, prenant la parole en séance plénière de l'Assemblée générale pour la première fois au cours de cette session, je voudrais m'associer aux autres orateurs pour féliciter l'Ambassadeur Garba, du Nigéria, de son élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Ma délégation est très heureuse de le voir présider cette session et nous sommes convaincus que, sous sa direction compétente, la présente session aboutira à des résultats satisfaisants.

Ce matin, nous avons entendu la déclaration de l'Ambassadeur Garba à la séance tenue pour marquer le dixième anniversaire de l'adoption du Programme d'action de Vienne sur la science et la technique; cette déclaration était vraiment très encourageante. Nous avons également écouté avec intérêt l'excellente intervention du Secrétaire général, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, ainsi que les importantes déclarations des présidents des groupes régionaux.

Ma délégation voudrait se référer tout particulièrement au discours introductif prononcé par le professeur Abdus Salam, lauréat du Prix Nobel de physique, qui nous a véritablement ouvert de nouveaux horizons. Je voudrais également remercier le professeur Swaminathan, qui a parlé au nom du groupe de personnalités éminentes créé par le Secrétaire général. Au nom de ma délégation et en mon nom propre, j'exprime notre gratitude à M. Sergio C. Trindade, Directeur exécutif du Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement pour le bon travail qu'il a fait jusqu'ici.

La décennie du Programme d'action de Vienne et ses trois objectifs fondamentaux ont souligné l'important message qu'il fallait transmettre aux pays les plus démunis sur le plan scientifique et technique. Il a également appelé l'attention des pays développés sur l'étendue de leurs responsabilités globales dans le domaine de la science et de la technique et sur leurs incidences sur le

M. Bandara (Sri Lanka)

développement dans les pays en développement. Dans ce contexte, le Programme d'action de Vienne a véritablement jeté les bases de la décennie du développement des années 90 et même au-delà.

L'application du Programme d'action de Vienne apparaît rétrospectivement comme un processus bien intégré dans le mécanisme de développement des pays en développement. La communauté internationale a reconnu comme étant l'une de ses responsabilités primordiales la tâche consistant à ouvrir la voie dans le réseau complexe du développement en tenant compte de la rareté des ressources et des aspirations sociales des populations du monde en développement.

Grâce au Programme de Vienne, la science et la technique ont posé les jalons d'une nouvelle ère d'entente mondiale. Notre aptitude à vivre en harmonie avec les autres exige une politique commune, dont la mise au point peut ne pas être éloignée s'il existe un catalyseur qui déclenche le processus. Le Programme d'action de Vienne est ce catalyseur.

Ceux qui ont conçu le Programme de Vienne ne se sont peut-être pas rendu compte qu'ils entreprenaient un long voyage vers la paix. Leurs objectifs avaient un caractère plus matériel et leur portée était plus limitée. Et pourtant, c'est parfois le tangible qui mène à l'intangible. Il se peut que la véritable vocation du Programme de Vienne ait été de nous amener à la décennie au cours de laquelle nous ferons les premiers pas de ce long voyage. Il a d'ailleurs stimulé le même enthousiasme dans les pays en développement que celui que connaît l'enfant qui fait ses premiers pas dans la vie qui l'attend.

Il en était ainsi du premier vol spatial habité. Ces astronautes pionniers n'auraient jamais imaginé l'ère des laboratoires spatiaux : leur souci immédiat était d'atteindre l'espace et de le traverser. Il en est de même du Programme d'action de Vienne : ses premiers pas ont mené aux frontières de la science et de la technique, qui deviennent accessibles aux nations en développement.

La première décennie du Programme de Vienne a été une période de progrès rapides de la science et de la technique dans le monde développé. Cela aussi été une période pendant laquelle ces progrès ont eu une diffusion ou un impact notable dans les pays en développement. La prise de conscience de l'influence de la science et de la technique sur le développement s'est étendue dans ces pays d'une façon qui

M. Bandara (Sri Lanka)

était inconnue lorsque c'étaient d'autres dimensions du développement qui retenaient surtout l'attention. Les activités du Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement et d'autres organes des Nations Unies qui ont été créés en vertu du Programme de Vienne y ont directement contribué. Le Comité intergouvernemental de la science et la technique au service du développement, qui s'est réuni en août/septembre de cette année pour procéder à l'examen de fin de décennie de l'application du Programme d'action de Vienne a jalonné la voie vers la nouvelle décennie.



M. Bandara (Sri Lanka)

Dans le programme, il est recommandé que nous coordonnions et harmonisons les activités scientifiques et techniques du système des Nations Unies. Est soulignée également l'importance des travaux menés par le Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement en tant qu'entité indépendante. Il est en outre demandé instamment que le Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, seule instance du système des Nations Unies ayant un mandat dans le domaine de la science et de la technique, s'affirme comme une instance majeure aux vues prospectives destinée à concilier les divergences politiques et à apporter une aide plus efficace au débat global. A ce propos, ma délégation appuie entièrement cette proposition et tient à ajouter que priorité doit être donnée aux projets pilotes visant à étendre les connaissances endogènes des pays en développement dans le domaine de la science et de la technique.

Ma délégation se félicite également que l'Assemblée ait décidé d'examiner cette question en cette occasion mémorable. C'est véritablement un pas dans la bonne direction en ce sens qu'il implique tous les intéressés.

Le Sri Lanka a suivi la voie qui caractérise d'une certaine façon les nations pour lesquelles science et technique font partie intégrante du développement. A ces institutions traditionnelles de recherche scientifique dans le domaine des plantations et de l'agriculture domestique et à ces universités sont venues s'ajouter, au cours des 10 dernières années, des institutions chargées de travailler sur les techniques les plus récentes, notamment les techniques d'information qui englobent l'informatique et les techniques de communication. Cet ensemble d'institutions a été doté en postes techniques et scientifiques créés au niveau politique.

Le scénario est prometteur pour la phase suivante, lorsque le développement de la science et de la technique permettra aux dépositaires des enjeux nationaux d'obtenir des avantages quantifiables. Le Président du Sri Lanka a rappelé fort à propos à la communauté scientifique et technique du pays ce qui suit :

"A qui doit bénéficier la science? A qui est destinée la technique? Si on ne peut pas éliminer la faim grâce à la science et si celle-ci ne peut pas éliminer la maladie et la faiblesse physique, nous n'avons pas besoin de cette science-là. Si la technique ne peut pas éliminer la pauvreté, le chômage, la misère, nous n'avons pas besoin de cette technique-là. Si le scientifique ou le technicien ne peut apporter de soulagement aux pauvres, quel besoin a l'humanité de ce scientifique ou de ce technicien?"

M. Bandara (Sri Lanka)

Les paroles de notre président reflètent la réalité d'une partie du monde telle qu'elle avait été imaginée par les pionniers du Programme d'action de Vienne. Dans ce contexte, le renforcement des capacités endogènes est devenu important pour le Sri Lanka comme pour de nombreuses autres nations.

Au Sri Lanka, nous sommes profondément conscients de nos propres responsabilités dans les questions objets de préoccupation mondiale du domaine de la science et de la technique. La diminution de la couche d'ozone et le réchauffement de la terre sont deux questions de ce type. Nous avons ratifié la Convention de Montréal et suivons avec attention les initiatives en cours de l'Organisation météorologique mondiale et du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Compte tenu notre capacité et notre aptitude à participer à cette action mondiale, nous estimons qu'il doit y avoir partage des techniques écologiquement saines. Nous sommes conscients du fait que le partage d'une technologie, quelle qu'elle soit, grande ou petite, a de profondes répercussions sur le marché mondial. Cela ne fait que confirmer le rôle de cette instance comme lieu de réunion pour aboutir à un consensus sur les lois de l'offre et de la demande pour le bien de tous.

A ce point, il faut se féliciter de la première décennie du Programme d'action de Vienne. Ma délégation partage complètement les vues qu'a exposées le Président du Groupe des 77 lorsqu'il s'est adressé cet après-midi à l'Assemblée. Ma délégation estime également qu'il est temps de commencer sérieusement à suivre ces vraies questions qui sont apparues au cours de la première décennie. Ensemble, essayons de les comprendre et de faire en sorte que cette terre, dans la prochaine décennie et au siècle prochain soit la planète véritablement attractive qu'elle est en réalité.

M. VALLENILLA (Venezuela) (interprétation de l'espagnol) : Ma délégation tient à dire que c'est avec plaisir qu'elle saisit l'occasion de présenter quelques réflexions sur l'évolution intervenue au cours de cette première décennie du Programme d'action de Vienne.

Le Programme d'action de Vienne comprend trois éléments fondamentaux : le renforcement des capacités scientifiques et techniques endogènes des pays en développement, la restructuration du système actuel de relations scientifiques et techniques internationales et l'octroi d'importantes ressources financières.

M. Vallenilla (Venezuela)

Conscients de cela, nous reconnaissons que le Programme d'action de Vienne a apporté de nouveaux éléments pour faire face aux activités de la science et de la technique dans nos pays. Au cours de cette première décennie, on a obtenu quelques résultats mais les espoirs qui avaient été fondés en 1979 ne se sont pas réalisés.

Nous comprenons que la situation économique internationale complexe, l'absence de volonté politique d'appuyer le secteur de la science et de la technique et la non-prise de conscience de la nécessité de réaliser des progrès dans ce domaine en tant qu'élément essentiel du développement économique et social sont autant de facteurs qui ont entravé la réalisation des objectifs du Programme d'action de Vienne.

La relation entre la science et la technique et le changement de la situation économique internationale ont évolué vers une telle relation d'ambivalence qu'alors que, d'un côté, apparaissent des difficultés qui retardent la mise en pratique de politiques relatives à la science et à la technique, de l'autre se présentent des possibilités nouvelles qui stimulent le progrès scientifique et technique. Cette situation a permis de rechercher de nouvelles approches au niveau politique pour mettre à profit les situations favorables.

A ce propos, nous tenons à souligner que c'est cette prise de conscience de la relation d'ambivalence entre la science et l'ordre économique international qui, dans le cas précis d'un pays comme le Venezuela, a été à l'origine et a inspiré d'importantes décisions visant à renforcer les bases du système scientifique et technique national. En effet, le Venezuela souscrit à l'idée qu'il est essentiel, si l'on veut obtenir une capacité endogène, qu'existe une demande nationale émanant du secteur public et privé qui stimule la création d'une capacité autochtone dans le domaine de la science et de la technique. Voilà pourquoi il est nécessaire d'intensifier les efforts de la nation afin de favoriser une véritable offre de technologie nationale sans rejeter ce qui existe, mais en adaptant ces efforts à la réalité économique du pays.

Cependant, la rareté des flux de ressources et la complexité des problèmes techniques auxquels nous faisons face aujourd'hui exigent une véritable coopération de tous les pays membres de la communauté internationale.

M. Vallenilla (Venezuela)

Le progrès de la science et de la technique dans les pays en développement, notamment en Amérique latine, a été entravé par l'évolution défavorable de la situation économique internationale et par le poids accablant de la dette extérieure qui menace d'annuler les maigres résultats obtenus dans le domaine du développement ces 10 dernières années. Cette situation a tendance à accuser les inégalités existant entre pays développés et pays en développement. Cette réalité nous a amenés à négliger le rôle pertinent que la science et la technique devraient jouer dans le processus du développement économique et social de nos pays.\*

---

\* M. Abdoun (Soudan), Vice-Président, assume la présidence.

M. Vallenilla (Venezuela)

En conséquence, notre gouvernement est très inquiet des perspectives de progrès de la science et de la technique dans les pays en développement pour la décennie des années 90, au moment où l'on connaît un recul sans précédent dans le développement scientifique et technique, en raison notamment de facteurs tels que les déséquilibres financiers du système économique international. Nous ne devons pas oublier que pendant la décennie des années 80, qu'on a surnommée "la décennie perdue pour le développement", les inégalités se sont accrues dans l'ordre économique international, ce qui a permis aux pays développés de financer leurs recherches et des progrès scientifiques techniques, alors que des pays en développement voyaient leurs chances s'amenuiser.

Le Venezuela est fermement convaincu que la capacité endogène doit susciter une offre véritable dans le domaine de la science et de la technique. Les pays développés doivent comprendre la nécessité pour nous de parvenir à une certaine autonomie en matière de nouvelles techniques et à ne pas dépendre exclusivement des sources extérieures de la science et de la technique. Nous devons orienter nos efforts et renforcer la capacité endogène dans les pays en développement si nous ne voulons pas être condamnés à dépendre de l'extérieur ou à être soumis aux changements imprévisibles de l'économie internationale, qui se traduit presque toujours par des coûts plus élevés pour les pays importateurs de sciences et de techniques.

Ma délégation estime qu'il convient d'orienter les programmes du Centre de la science et de la technique au service du développement des Nations Unies et des autres organes du système, et appliquer véritablement les mesures prises par le Comité intergouvernemental en vue de créer des mécanismes efficaces et viables tendant à favoriser la participation du secteur productif de nos économies. Ma délégation est disposée à accorder son appui à cette fin. Nous sommes heureux, à cet égard, que Mme Dulce Arnao de Uzcátegui, Ministre d'Etat pour la science et la technique du Venezuela, participe à titre personnel aux travaux du Comité consultatif sur la science et la technique au service du développement. De même, à partir de 1990, le Venezuela présidera le Conseil latino-américain de la science et de la technique et organisera son secrétariat, et par conséquent notre pays espère ainsi contribuer au renforcement de cet organe important de coopération scientifique et technique de notre région.

M. Vallenilla (Venezuela)

Il est prioritaire d'intensifier la coopération internationale orientée essentiellement vers la formation des ressources humaines au plus haut niveau. Les pays industrialisés doivent jouer un rôle important dans la conjoncture actuellement défavorable pour les pays en développement.

Ma délégation estime indispensable de prévoir les mécanismes d'appui aux processus de reconversion industrielle, afin de garantir l'apprentissage endogène en matière d'innovation, car nous sommes convaincus de la nécessité de développer des politiques compatibles avec la science, la technique et les secteurs industriel et commercial.

Pour nous résumer, la délégation du Venezuela estime qu'à l'avenir, lorsque nous prendrons des initiatives en matière de science et de technique, nous devons prendre en considération les éléments suivants, dont nous pensons également qu'ils sont communs à la majorité des pays en développement : encourager la mise en oeuvre de politiques d'Etat en matière de science et de technique dans l'idée de faciliter la décentralisation de l'administration scientifique et technique afin de développer les capacités qui contribuent à intensifier les efforts "d'ingéniérisation", grâce à la création d'organismes spécialisés à cette fin; orienter les programmes du Centre de la science et de la technique des Nations Unies et l'action du Comité intergouvernemental afin de créer des mécanismes efficaces et viables tendant à encourager la participation du secteur productif de nos économies, dans un contexte qui engendre les conditions d'intégration des organismes chargés de l'offre et de la demande en matière de science et de technique; encourager la coopération régionale orientée vers de véritables actions communes, l'étude des problèmes communs et dans le contexte d'une véritable action multinationale, et non pas seulement comme simple mécanisme de financement pour des actions isolées au niveau national; favoriser la coopération internationale, principalement dans le domaine de la formation des ressources humaines au plus haut niveau. Compte tenu des difficultés économiques qui pèsent actuellement sur la majorité des pays en développement, c'est peut-être la contribution la plus significative que les pays industrialisés peuvent apporter à ceux qui sont relativement moins développés. Appuyer l'intégration régionale et internationale en incluant leurs promesses d'accord au niveau national de la science et de la technique en garantissant les ressources nécessaires à leur exécution; favoriser les commissions de science et technique au niveau

M. Vallenilla (Venezuela)

parlementaire afin d'en faire des instances de suivi et d'évaluation des ressources nécessaires à sa réalisation; promouvoir la constitution d'une commission de haut niveau chargée d'évaluer les différentes instances sous-régionales, régionales et internationales, créées pour stimuler le développement de la science et de la technique, et en vue d'évaluer sa viabilité et de créer des mécanismes de concertation, d'efforts et d'activités; promouvoir des mécanismes et des méthodes d'appui aux processus de reconversion industrielle, en tant que solution susceptible de garantir l'utilisation de l'apprentissage endogène en matière d'innovation, apprentissage et assimilation technique; proposer des lignes d'action aptes à permettre le développement d'une plus grande compatibilité dans les politiques de science et de technique avec les politiques pertinentes dans le domaine industriel et commercial.

Dans le domaine des nouvelles techniques, la création du centre international d'ingénierie génétique et biotechnique, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONU DI), conformément aux principes du Programme d'action de Vienne, revêt une signification importante. Ce centre reflète la conciliation des volontés nées de la nécessité de resserrer la coopération internationale. La biotechnologie peut améliorer sensiblement la qualité de la vie, notamment dans les pays en développement. Nous devons reconnaître que la communauté scientifique internationale a joué un rôle important dans la création du centre. Nous proposons de coopérer à cet effort important et nous espérons que d'autres pays membres feront de même dans le but d'agencer son fonctionnement et de bénéficier des avantages résultant de ses activités.

Ma délégation tient, enfin, à manifester sa conviction que la science et la technique sont et seront des facteurs décisifs dans le développement économique et social. C'est pourquoi il est indispensable de développer notre potentiel scientifique et technique et le mettre au service de nos peuples.

Mme SAVADOGO (Burkina Faso) : L'écart entre pays en développement et pays développés n'a cessé de se creuser au cours des dernières décennies. Alors que l'innovation scientifique et technique s'est accélérée, la conjoncture économique internationale a empiré. Jusqu'ici, la participation des pays en développement à la nouvelle révolution scientifique a été extrêmement limitée. Les sciences et les techniques sont restées le monopole de quelques pays. Pourtant, la nouvelle révolution scientifique et technique a radicalement transformé les échanges, les communications, les moyens de production et le rôle de l'homme dans le processus de production.

La science et la technique au service du développement revêtent une importance capitale pour le Gouvernement du Burkina Faso, sous un double aspect, en ce qu'elles ont des répercussions, premièrement, sur le développement économique et social au niveau mondial : à ce titre, les nouvelles technologies doivent être mises à la disposition des pays en développement pour leur permettre de développer leur industrie, d'accroître leur productivité agricole, d'éliminer la pauvreté et de satisfaire leurs besoins énergétiques; deuxièmement, sur l'environnement, notamment dans les pays en développement : en effet, la lutte contre la sécheresse et la désertification est une question particulièrement urgente pour de nombreux pays en développement, notamment en Afrique; la science et la technique ont un rôle important à jouer dans la mise au point de nouveaux moyens de lutte contre la sécheresse et la désertification.

L'importance de la science et de la technique pour le développement économique et social de tous les pays s'est accrue depuis la Conférence de Vienne sur la science et la technique au service du développement en 1979.

Il me plaît ici de rappeler également qu'en avril 1986 à New Delhi, et en septembre 1986 à Harare, les pays non alignés étaient parvenus à un consensus, à savoir qu'il fallait adopter une politique consistant à partager les données d'expérience et à concevoir une stratégie de coopération concernant les technologies nouvelles et les techniques de pointe.

La Conférence de Vienne avait adopté le Programme d'action de Vienne. Sa principale décision concernait l'augmentation des capacités endogènes des Etats Membres, en particulier les pays en développement. En effet, le développement technique et la croissance économique sont étroitement liés. Les progrès de la



Mme Savadogo (Burkina Faso)

science et de la technique ne pouvant être arrêtés, il convient donc de les incorporer dans les processus de la croissance économique équitable, de la stabilité et de la paix mondiales et, à cette fin, de renforcer les capacités scientifiques et techniques endogènes de tous les pays et surtout dans les pays en développement.

Les capacités scientifiques et techniques endogènes peuvent être extrêmement utiles pour tous les pays puisqu'elles permettent de tirer le maximum d'avantages de la technologie utilisée. La technologie moderne se développe à un rythme difficile à suivre et aussi d'une manière inégale, puisque l'écart entre les pays développés et les pays en développement s'élargit. C'est pourquoi nous soutenons l'idée que l'acquisition de capacités endogènes est une condition indispensable pour tous les pays afin de combler cet écart croissant, conformément aux idéaux de l'Organisation des Nations Unies.

L'esprit du Programme d'action de Vienne devrait être réaffirmé.

La création du Comité intergouvernemental et du Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement avait suscité de grands espoirs, notamment dans les pays en développement. Cependant, force est de reconnaître qu'ils n'ont pas répondu aux attentes. La restructuration du cadre international des relations entre la science, la technique et le développement n'est pas intervenue. La communauté internationale a manifesté peu d'intérêt pour l'intégration de la science et de la technique aux principales stratégies et politiques macro-économiques, notamment face aux progrès rapides des techniques de pointe, telles que la micro-électronique, la biotechnique, l'informatique, la superconductivité, qui sont en train de révolutionner les procédés de fabrication et les communications, et auront de profondes répercussions sur le développement économique et social de nombreux pays en développement.

La célébration du dixième anniversaire du Programme d'action de Vienne nous donne l'occasion de réaffirmer le rôle du Comité intergouvernemental et du Centre des Nations Unies, en tant qu'instruments au service des Etats Membres et au service de cette cause vitale qu'est l'application de la science et de la technique au développement, et de rétablir l'"esprit de Vienne".

Mme Savadogo (Burkina Faso)

L'examen en fin de décennie du Programme d'action de Vienne est un défi à relever, une occasion unique pour tous les pays qui pourront contribuer à une stratégie pour l'incorporation de la science et de la technique dans le processus de développement en vue d'obtenir un consensus au sujet d'une véritable coopération internationale dans ce domaine. C'est aussi l'occasion d'évaluer les réalisations et d'analyser les problèmes actuels, mais également l'occasion d'évaluer les principes directeurs constructifs pour l'application ultérieure des décisions de Vienne.

Grâce aux progrès économiques, scientifiques et techniques, la sécheresse ne provoque plus de famine dans le monde développé, mais tel n'est pas encore le cas dans les pays en développement, surtout en Afrique.

La grande sécheresse sahélienne qui a commencé en 1968 a persisté et s'est étendue, devenant la sécheresse la plus grave du siècle et l'une des principales causes de la situation économique critique de l'Afrique. Le Gouvernement du Burkina Faso accorde une grande importance à la coopération internationale dans les techniques intéressant l'environnement, notamment la sécheresse et la désertification.

Le Burkina Faso, qui fait partie du Sahel, est l'un des pays africains les plus touchés par la sécheresse et la désertification. Il est nécessaire pour les pays touchés par la désertification et la sécheresse, premièrement, de renforcer les moyens propres dont ils disposent pour surveiller et combattre la sécheresse et la désertification; deuxièmement, d'utiliser efficacement les découvertes scientifiques et techniques, telles que la sélection et la propagation des espèces par les nouvelles méthodes biotechnologiques, les sources d'énergie nouvelle, la surveillance météorologique, la mise au point de modèles de prévision, la surveillance et la modélisation hydrologiques pour le stockage et l'utilisation rationnels de l'eau.

C'est pourquoi le Gouvernement du Burkina Faso a adopté une politique nationale de restauration de l'environnement. Un vaste programme de conservation et de reboisement a été lancé il y a cinq ans. Si l'on ne peut remédier du jour au lendemain aux abus dont le milieu naturel a souffert depuis des décennies, le Gouvernement du Burkina Faso est néanmoins convaincu qu'avec l'appui d'autres

Mme Savadoqo (Burkina Faso)

gouvernements, des institutions des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, les efforts qu'il a entrepris contribueront à remettre en état l'environnement burkinabé.

Au niveau sous-régional, le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), dans le cadre de la stratégie régionale de lutte contre la sécheresse et de développement du Sahel adoptée en 1984, et le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (UNSO) jouent un rôle actif dans la lutte contre la désertification. Le fait que l'importance de cette activité ait été reconnue dans le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique de l'Afrique donne une nouvelle dimension à ces efforts.

Il est paradoxal que le Programme d'action de Vienne n'ait pas été appliqué dans la pratique, essentiellement en raison de problèmes financiers, alors que la science et la technique présentent une importance si considérable pour le développement. La science et la technique sont des éléments clefs du développement.

Mme Savadogo (Burkina Faso)

Le Burkina Faso fonde l'espoir de voir le Centre pour la science et la technique au service du développement prendre les mesures nécessaires, en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement et d'autres organes compétents du système des Nations Unies, pour élaborer de nouveaux programmes et projets de coopération, et pour développer ceux qui existent déjà, en vue de renforcer les capacités endogènes en matière de découvertes scientifiques et techniques, notamment dans les domaines de l'information, de la formation, de la planification, de l'évaluation et de la prévision des technologies, de la recherche, du développement et de l'application.

Il appartient également au Comité intergouvernemental, principal organe délibérant du système des Nations Unies pour les questions scientifiques et techniques, d'étudier les grands défis et les possibilités que la nouvelle révolution technologique présente pour le développement des pays en développement dans l'intérêt mutuel du Nord et du Sud.

Le problème du transfert inverse de technologie est, dans une large mesure, lié à la crise économique mondiale actuelle. Le Burkina Faso est en faveur de l'adoption de mesures et d'une action concertée au niveau international afin que la migration de main-d'oeuvre qualifiée des pays en développement vers les pays développés constitue un échange permettant de protéger de manière satisfaisante les intérêts des pays pénalisés par le transfert de technologie. De même, en ce qui concerne la coopération entre pays en développement, nous pensons que la détérioration actuelle de la situation économique internationale rend nécessaire un renforcement de l'autosuffisance collective par le biais de la coopération économique et technique; l'échange de données d'expérience ainsi que la coopération et l'assistance en ce qui concerne l'application de nouvelles techniques permettraient aux pays en développement de surmonter certaines des difficultés auxquelles ils ont à faire face pour pénétrer les marchés des pays développés.

Enfin, les pays en développement ne devraient pas se borner à être des spectateurs passifs de la révolution technique; ils devraient chercher activement à mobiliser, adapter et développer de nouvelles techniques de pointe compatibles avec leurs politiques et objectifs socio-économiques nationaux.

En conclusion, l'Organisation des Nations Unies devrait intensifier ses activités dans le domaine de la science et de la technique pour être à même de répondre aux besoins accrus de nombreux pays et pour promouvoir le rôle des

Mme Savadogo (Burkina Faso)

sciences et des techniques dans la solution des problèmes communs à toute l'humanité. Certes, la coopération bilatérale dans le domaine de la science et de la technique constitue un aspect utile de la coopération internationale; elle ne peut toutefois pas se substituer à la coopération multilatérale ou l'exclure. En effet, ces deux types de coopération sont complémentaires.

Il convient de renforcer l'efficacité du système des Nations Unies dans des domaines vitaux tels que le renforcement du potentiel scientifique et technique des pays en développement, la formulation d'une politique cohérente pour l'utilisation des sciences et techniques aux fins du développement, l'élargissement de la coopération scientifique et technique entre tous les pays et l'amélioration du fonctionnement des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies qui s'occupent des sciences et des techniques.

M. OBMINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : La révolution scientifique et technique que nous connaissons aujourd'hui s'accélère de même que s'accroît son développement qualitatif. En même temps, elle porte en elle le risque de nouvelles contradictions qui pourraient avoir des incidences tout à fait imprévisibles sur l'évolution de la civilisation, tout en réduisant considérablement la somme de temps nécessaire à la prise de décisions sur l'évolution future de l'économie mondiale. Le coût d'erreurs possibles s'est infiniment accru. Dans les conditions actuelles, le moyen le plus sûr d'éviter de telles erreurs serait que tous les membres de la communauté internationale unissent leurs efforts de façon à mettre le progrès scientifique et technique au service du bien commun.

Comme l'a souligné à la Sorbonne Mikhail Sergejevitch Gorbatchev :

"Nous sommes entrés dans une ère où tous les progrès doivent servir les intérêts communs de l'humanité. Il est nécessaire de rechercher - et de le faire ensemble - des critères communs de progrès pendant la révolution scientifique et technique inévitable à l'ère nucléaire, puis à l'ère post-nucléaire."

Grâce à la renaissance de leur rôle, de leur autorité et de leur caractère universel, les Nations Unies peuvent jouer un rôle plus efficace en tant qu'instrument capable de susciter un véritable consensus sur des problèmes liés aux progrès scientifique et technique.

M. Obminsky (URSS)

Le système des Nations Unies dispose de la capacité nécessaire pour procéder à une analyse régulière des incidences et des perspectives mondiales du développement de la science et de la technique, permettre des échanges technologiques mutuellement avantageux et exempts de toute idéologie et mettre en oeuvre une politique scientifique et technique efficace qui mette à l'abri des effets indésirables inhérents au progrès de la science et de la technique. Tout cela ne peut, selon nous, que faciliter une plus grande prévisibilité et stabilité de l'économie mondiale et le règlement équilibré et efficace des problèmes mondiaux. Nous devrions, dans les années qui viennent, envisager l'élaboration d'un programme mondial de coopération scientifique et technique multilatérale dans le cadre des Nations Unies.

C'est dans la même optique que nous abordons la mise en oeuvre du Programme d'action de Vienne sur la science et la technique au service du développement et la réalisation de ses objectifs. A cet égard, il nous faut accroître l'efficacité des organes et des institutions du système des Nations Unies en harmonisant nos efforts dans le domaine de l'assistance technique et en adoptant des approches communes à l'égard des problèmes scientifiques et techniques mondiaux qui mettent en jeu les intérêts de chaque pays.

La délégation de l'URSS appuie les propositions et recommandations principales qui figurent dans le rapport A/44/37 du Comité intergouvernemental sur la science et la technique au service du développement, où l'on reconnaît la nécessité d'améliorer la coopération scientifique et technique multilatérale en réglant les problèmes économiques et sociaux des pays en développement et en renforçant leur capacité scientifique et technique endogène. Nous appuyons le rôle central de coordinateur joué par le Comité intergouvernemental dans le cadre du système des Nations Unies.

Il n'est pas fortuit que l'évaluation des technologies ait été l'un des principaux problèmes abordés lors de la dixième session du Comité intergouvernemental. L'augmentation des crises dues à l'épuisement du potentiel de la base technologique nécessaire à la production de matériel a contraint à se tourner vers des techniques qualitativement nouvelles, reposant sur une plus grande compréhension et une analyse scientifique des interactions entre l'homme, la nature et la société. A l'ordre du jour figure l'identification des exigences

M. Obminsky (URSS)

raisonnables de l'humanité, compte tenu des ressources disponibles sur le plan de l'énergie et des matières premières, des exigences démographiques et de la fourniture de nourriture, etc.

La question de la relation entre les problèmes liés à la révolution scientifique et technique et les problèmes touchant la protection de l'environnement occupe une place privilégiée parmi les priorités. La détérioration de la situation écologique mondiale, les changements climatiques et les incidences d'accidents industriels graves exigent que des solutions efficaces soient trouvées aux problèmes liés au schéma traditionnel d'industrialisation et à l'utilisation très imparfaite de technologies.

C'est pourquoi nous examinons la décision du Comité intergouvernemental de confier au Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement la tâche d'évaluer la technologie, dans le cadre des Nations Unies et en collaboration avec d'autres organisations, et d'utiliser à cette fin le système de prévention technologique avancée.

M. Obminsky (URSS)

Cependant, une tâche ardue nous attend tant du point de vue strictement scientifique et technique que compte tenu de la nécessité d'ajuster les priorités et plans nationaux de développement économique et social. De toute évidence, il faut chercher à résoudre ces problèmes par la coordination maximale de l'action des organisations gouvernementales et non gouvernementales et des institutions spécialisées, en fonction de l'évaluation de la technologie.

Nous ne devrions pas hésiter à étendre la coopération parmi les institutions spécialisées des Nations Unies, notamment l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, qui ont acquis une expérience pratique dans ce domaine. Une telle coopération permettrait d'éliminer les doubles emplois injustifiés et de trouver les moyens les plus rationnels de parvenir aux objectifs qui ont été fixés. Et nous ne pouvons pas nous passer des conseils des scientifiques et des spécialistes.

On a proposé que le thème principal de la onzième session du Comité intergouvernemental soit "Moyens d'assurer la participation des pays en développement à la coopération internationale dans le domaine des travaux de recherche consacrés aux techniques écologiquement acceptables et de la mise au point de ces techniques, ainsi que le transfert rapide et efficace de ces techniques au pays en développement".

Nous estimons que la recherche et la mise au point de techniques écologiquement acceptables et les préparatifs méthodiques du mécanisme de transfert de technologies aux pays qui n'en disposent pas encore sont des tâches urgentes et importantes. Il faut coordonner ces travaux et développer sur le plan pratique une vaste coopération internationale en coordination étroite avec les activités du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Des réflexions importantes émergeront certainement de la conférence sur l'environnement et le développement, prévue pour 1992.

La délégation soviétique rend hommage au Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement pour ses activités menées dans le cadre du Programme d'action de Vienne, y compris les mesures destinées à renforcer les capacités endogènes et le potentiel technologique des pays en développement. Ce travail pourrait être plus efficace si on évaluait périodiquement les résultats des projets exécutés, en tenant compte de l'opinion des Etats sur le territoire desquels ces travaux sont exécutés.



M. Obminsky (URSS)

Le Groupe de travail pour la science et la technique au service du développement du Comité administratif de coordination, qui participe à la recherche expérimentale et prépare des recommandations pour l'intégration de l'expérience mondiale au niveau national, fait un travail important. Ce travail, à notre avis, doit être étroitement coordonné aux niveaux régional et sous-régional, conformément aux principes du Programme d'action de Vienne. S'agissant de l'activité future du Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement et de celle d'autres organisations, il faudra chercher les moyens d'harmoniser les activités d'assistance technique entreprises dans le cadre du Programme d'action de Vienne avec la formulation d'approches pour la solution des problèmes scientifiques et techniques mondiaux.

L'Union soviétique coopère avec les Nations Unies et participe activement à leurs activités dans ce domaine. Nos scientifiques et nos spécialistes participent directement à la préparation des travaux de recherche sur les techniques spatiales et aideront par tous les moyens à la formulation de recommandations scientifiques dans ce domaine. Ils essaieront également de mettre les renseignements relatifs à toutes ces réalisations à la disposition de tous les membres de la communauté mondiale. En 1990, à Moscou, se tiendra un séminaire important sur cette question, qui réunira des scientifiques, des techniciens et des hommes d'affaires.

En conclusion, j'aimerais souligner que l'Union soviétique accorde une attention prioritaire à la participation aux activités de l'ONU, de ses organes et de ses institutions spécialisées. Nous avons reçu mandat pour ce faire de l'organe le plus élevé de l'Etat soviétique, le Congrès des députés du peuple. Nous sommes prêts à promouvoir activement l'efficacité accrue des travaux du système des Nations Unies, qui portent la promesse d'une intégration rapide des Etats dans l'économie mondiale et dans le système de la division internationale du travail. Ces activités sont également source de coopération scientifique et technique internationale.

M. MENON (Inde) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord exprimer la satisfaction que causent à ma délégation les résultats des délibérations du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement à sa dixième session, tenue à New York, du 21 août au 1er septembre derniers. Après avoir procédé à l'examen en fin de décennie de l'exécution du Programme, le Comité a réaffirmé que le Programme d'action de Vienne reste valable. Nous sommes heureux de constater que la communauté internationale

M. Menon (Inde)

appuie à l'unisson les trois objectifs fondamentaux du Programme d'action de Vienne, à savoir la création de capacités endogènes, la restructuration des relations internationales dans ce domaine et le renforcement du rôle du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique, y compris la fourniture de ressources financières.

Le Programme d'action de Vienne a été adopté en 1979 dans le but de donner une forme et un contenu concrets à la coopération internationale en matière de science et de technique au service du développement. La situation à laquelle les pays en développement faisaient face à cette époque était déjà sombre. Or, à bien des égards, la situation à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui est pire que celle qui prévalait il y a 10 ans. L'environnement extérieur dans lequel les pays en développement doivent poursuivre leurs efforts de développement reste défavorable. Il se caractérise par le rétrécissement des courants de ressources destinés au financement du développement, par le spectre toujours grandissant du protectionnisme contre les exportations des pays en développement, par le fardeau persistant de la dette extérieure et par les conditions prohibitives et restrictives attachées au transfert de technologie - pour n'en mentionner que quelques aspects. Les efforts entrepris par les pays en développement pour créer des capacités endogènes dans le domaine de la science et de la technique sont particulièrement affectés par cet environnement extérieur défavorable.

Il faut ajouter à cela la révolution technologique sans précédent que le monde connaît ces dernières années. Il en résulte que les structures de production et de consommation subissent des changements très importants qui, à leur tour, modifient la composition des échanges. Si les progrès techniques permettent d'espérer des avantages à long terme pour l'humanité, ils doivent, cependant, être gérés avec soin de façon à garantir qu'à court et moyen terme, ils n'aggravent pas la situation déjà difficile des pays en développement. Les pays en développement ne peuvent ni méconnaître la révolution technologique ni refuser d'y participer, de crainte que l'écart technologique toujours croissant entre les pays développés et les pays en développement ne s'élargisse encore. Cela est particulièrement vrai s'agissant des domaines nouveaux et naissants de la science et de la technique, tels que - pour n'en mentionner que quelques-uns - la biotechnologie, les nouveaux matériaux, l'informatique, la micro-électronique, la superconductivité et la robotique. Je m'empresse d'ajouter que les efforts que font les pays en développement pour s'adapter à ces nouveaux domaines et les assimiler ont pour

M. Menon (Inde)

objectif primordial d'améliorer les niveaux de vie et répondre aux besoins fondamentaux minimums des peuples. Il est donc essentiel que les pays en développement aient la possibilité de participer à la révolution technologique en cours et d'en tirer des avantages.

En dépit de l'environnement extérieur défavorable, les pays en développement font de grands efforts pour se doter de capacités endogènes. Pour ne citer que l'exemple de mon pays, nous avons porté notre enveloppe budgétaire de la recherche-développement d'environ 0,6% dans les années 50 à quelque 3% à la fin des années 80.

M. Menon (Inde)

Ceci est bien supérieur à l'objectif de 1 % qui avait été proposé au Programme d'action de Vienne. Des investissements considérables ont été consentis pour établir un réseau de centres de recherche, de laboratoires et d'institutions d'excellence, et un soutien accru a été accordé à l'enseignement scientifique dans les écoles et les universités. Ces investissements d'infrastructure ont été complétés par des investissements pour le développement des ressources humaines, en fournissant des possibilités de formation, de reformation et de mise en valeur des talents. En compétition avec d'autres domaines qui exigent des ressources, il arrive que la science et la technique en souffrent parfois. Par conséquent, une assistance internationale supplémentaire aurait aidé les pays en développement à accorder une plus grande attention au renforcement des capacités endogènes.

Nous attachons une importance considérable à la question du financement de la science et de la technique au service du développement dans le cadre multilatéral. On peut en voir une manifestation dans notre propre contribution régulière, bien que modeste, au Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement. Nous demandons instamment à ceux qui sont en mesure de le faire, particulièrement aux pays développés, d'accroître leur contribution au Fonds ainsi qu'à l'ensemble du système des activités dans ce domaine. Ceci permettra d'assurer la pleine application du Programme d'action de Vienne. Dans le même esprit de renforcement de la coopération internationale, nous avons participé activement, - et parfois même pris la tête -, à des activités multilatérales au niveau régional et à nos propres programmes de coopération bilatérale. Nous avons l'honneur d'abriter le siège du Centre international de génie génétique et de biotechnologie, qui a été établi dans le but d'apporter les fruits de la biotechnologie aux pays en développement. La première réunion du Conseil d'administration du Centre pour la science et la technique des pays non alignés et des autres pays en développement a eu lieu en septembre de cette année. A cette réunion, les détails de son programme de travail, son mécanisme de financement, etc., ont été adoptés. Le Centre fournira une base solide pour la coopération entre pays en développement et permettra une collaboration dans le domaine de la science et de la technique. J'aimerais demander à la communauté internationale et au système des Nations Unies de fournir la plus importante possible au Centre dans ses efforts.

L'Inde a eu le privilège d'accueillir les réunions du Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement en septembre 1988. Ceci a

M. Menon (Inde)

été une excellente occasion pour notre propre communauté scientifique d'avoir des échanges avec les membres éminents du Comité et de procéder avec eux à des échanges de vues sur une vaste gamme de questions scientifiques et techniques. Nous sommes heureux de noter que le Comité intergouvernemental a adopté une décision encourageant le Comité consultatif à se réunir, dans la mesure du possible, dans des pays en développement, afin de donner à ceux-ci l'occasion de procéder à de telles interactions stimulantes. Nous sommes également heureux que le Comité consultatif ait été prié d'apporter une contribution substantielle au Comité spécial plénier pour la préparation de la stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement.

Ma délégation estime que la science et la technique devraient compter parmi les principaux éléments de la stratégie internationale du développement pour les années 90. Ceci démontrerait l'importance que la communauté internationale continue d'attacher à ce domaine pour le développement des pays en développement et à la nécessité d'une aide internationale constante pour encourager les efforts des pays en développement dans ce secteur. La nouvelle stratégie internationale du développement devrait contenir des objectifs et des engagements spécifiques acceptés par la communauté internationale dans ce domaine.\*

La question d'un transfert plus rapide des connaissances scientifiques et techniques aux pays en développement a acquis ces derniers temps une importance supplémentaire. Ceci se trouve reflété dans le thème de fond choisi par le Comité intergouvernemental pour sa onzième session intitulé : "Moyens d'assurer la participation des pays en développement à la coopération internationale dans le domaine des travaux de recherche consacrés aux techniques écologiquement rationnelles et de la mise au point de ces techniques, ainsi que le transfert rapide et efficace de ces techniques aux pays en développement".

Il est regrettable que le Code de conduite international pour le transfert de techniques n'ait pas été achevé. Cependant, la prise de conscience croissante de l'impact de ces techniques sur l'environnement fait qu'il est impératif que les pays en développement ne soient pas gênés, soit par des coûts prohibitifs, soit par des restrictions sous prétexte de protéger les droits de propriété intellectuelle, dans leurs efforts pour acquérir des techniques sûres du point de vue de l'environnement. En fait, ils devraient avoir la possibilité d'acquérir et

---

\* M. Pawlak (Pologne), Vice-Président, assume la présidence.

M. Menon (Inde)

d'absorber ces techniques écologiquement bonnes à prix coûtant, dans des conditions non commerciales, en termes préférentiels, si nous sommes décidés à traduire dans les actes notre engagement sincère à la protection de l'environnement.

En raison de l'importance que nous attachons à cette question, notre premier ministre, M. Rajiv Ghandi, dans son allocution au neuvième Sommet des pays non-alignés, à Belgrade, le mois dernier, a proposé, l'établissement d'un fonds de protection de la planète sous les auspices des Nations Unies. Le fonds, auquel tous les pays, à l'exception des moins développés, contribueraient pour un certain pourcentage de leur produit national brut, aurait pour but la mise au point et l'acquisition de techniques écologiquement rationnelles, que l'on mettrait à la disposition de tous. Un tel mécanisme permettrait de combiner l'effort global dans cet important domaine avec les priorités, les capacités et les besoins, tant des pays développés que des pays en développement. Je suis confiant que l'Assemblée générale apportera son soutien à cette proposition, qui symbolise l'engagement et les efforts communs dans ce domaine du monde en développement et du monde développé.

En conclusion, ma délégation voudrait recommander le projet de résolution 1 (X) du Comité intergouvernemental pour adoption par l'Assemblée générale.

M. LEMERLE (France) : J'ai l'honneur de prendre la parole ici au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres.

Chacun sait que dans aucune de nos politiques, nationales ou européenne, d'aide au développement, la dimension scientifique et technique n'a été négligée : nous verrions mal comment conduire des opérations précises de coopération, sans prendre en considération, peu ou prou, des facteurs technologiques.

L'intérêt de notre communauté est donc grand à voir cet anniversaire déboucher sur des réorientations fécondes. Nous jugeons important d'y faire plus qu'un simple constat, surtout si ce constat devait aboutir à distribuer les responsabilités entre Etats ou groupes d'Etats.

Je me propose donc de commenter le contraste entre la pertinence des finalités et les limites des actions entreprises, puis d'exposer les conditions de réalisme que nous jugeons essentielles pour l'avenir.

L'analyse de la décennie écoulée fait ressortir un contraste entre les limites rencontrées par le processus de Vienne et les faits qui ont malgré tout confirmé, parfois avec éclat, tout l'intérêt de cette démarche.

La modestie des résultats obtenus doit nous conduire à nous interroger sur les erreurs qui entachaient ces desseins.

M. Lemerle (France)

Les erreurs conceptuelles nous paraissent révélatrices des déconvenues auxquelles expose dans ce domaine toute démarche par trop doctrinaire.

La dynamique des sciences et des techniques qui échappe largement à la prévision a souvent contredit certaines prospectives d'il y a 10 ans. Les potentialités que nous prêtions à l'époque à certaines avancées de pointe se sont révélées réduites. Les technologies transférables ne sont pas partout, et elles sont moins nombreuses qu'on ne l'avait cru.

M. Lemerle (France)

Enfin, les réussites impressionnantes de certains pays ou de certaines branches d'activité ont montré les retombées puissantes que peuvent avoir des technologies relativement simples. On constate ainsi les limites des vues dans lesquelles la modernisation passait par l'intégration rapide de découvertes, au moyen de transferts de technologies. La réalité économique nous rappelle le caractère progressif et endogène du processus, au rebours de la théorie d'un "saut qualitatif".

Les erreurs pratiques qui ont été commises dans le processus de Vienne appartiennent également au domaine du connu, puisque les deux derniers comités intergouvernementaux en ont discuté.

En premier lieu, je dois mentionner que nous constatons que le fait que la science soit partout dans le développement exclut qu'elle soit gérée par un organisme isolé et spécialisé.

En second lieu, une autre erreur constatée, selon nous, concerne l'alternative entre offre et demande en matière de coopération scientifique et technique. Certaines stratégies d'offre dans ce domaine aboutissent au détournement des ressources humaines et matérielles limitées des pays en développement, vers des activités choisies en fonction de critères qui ne devraient pas être les leurs. Le rapport du Secrétaire général du 7 juillet dernier insistait sur ce point que nous jugeons critique.

De plus, l'harmonisation des principes directeurs d'action à l'échelle du système doit constituer une condition sine qua non de cohérence dans l'application. Elle suppose un meilleur dialogue entre les organismes concernés.

Des erreurs ont également été commises dans la définition du clivage Nord-Sud. Certains pays ont connu un développement scientifique et technique général, d'autres possèdent des points forts non négligeables. La coopération Sud-Sud peut et devrait se développer particulièrement sur ce terrain-là.

Pour dépasser les erreurs ainsi constatées, nous devons tenir compte des nouvelles figures du développement ainsi que des voies qui ont été explorées depuis 1979.

Les nouvelles figures du développement illustrent cette réflexion : le décollage de certains pays du monde en développement est allé de pair, chez eux, avec l'intégration de techniques nouvelles, ainsi qu'avec un taux soutenu d'investissement scientifique. Dans cette évolution endogène, la circulation de



M. Lemerle (France)

l'information, la qualité de la main-d'oeuvre, les stratégies d'investissement sont les points qui sont communs aux expériences qui ont réussi. La notion d'endogénéité constituait donc bien une intuition importante et juste à Vienne.

La diversité des voies ouvertes il y a 10 ans constitue l'autre apport de la Conférence de Vienne. Il est incontestable que certains résultats concrets doivent être portés au crédit de l'esprit qui a présidé à cette décennie. Le Centre des Nations Unies a orchestré les recherches préparatoires à ce bilan. Les problèmes de définition de son rôle, de ciblage de son activité, des rapports avec le système sont réels; ils ont été débattus à diverses reprises. Mais aujourd'hui, il est juste de rappeler les réflexions dont le Centre a été l'initiateur ou ses activités de publication. La dernière session du Comité intergouvernemental a permis de mesurer la portée d'une réorientation qui est entamée depuis plusieurs années et qui devrait continuer, notamment, selon nous, par la transformation de ce comité intergouvernemental en comité d'experts.

La sensibilisation des principaux intéressés à la dimension scientifique et technique de leurs problèmes de développement peut avoir été l'effet le plus positif de la Conférence de Vienne. Cet éveil devrait être étendu aux pays les moins avancés.

Je relèverai d'ailleurs qu'en relisant le rapport de la Conférence de Vienne, on a le sentiment que bien des actions que ce rapport recommandait ont été entreprises de manière spontanée. Pour ne citer que les Etats de la Communauté, je relèverai l'accueil de nombreux étudiants de pays en développement dans nos centres de formation et de recherche, ainsi que les coopérations établies entre ces centres et leurs équivalents du Sud. Nos programmes d'aide au développement insistent également sur l'amélioration des capacités locales.

Dans le même temps, l'activité de nombreux autres organismes du système des Nations Unies, celle d'organisations régionales ou bien d'organisations non gouvernementales, a concouru à renforcer la prise en compte de la dimension scientifique et technique dans le développement.

Face à ceux qui peuvent avoir le sentiment d'avoir labouré la mer, les Etats membres de la Communauté préfèrent prendre acte des évolutions enregistrées pendant ces 10 années et en tirer quelques vues d'avenir que je vais, pour finir, exposer.

M. Lemerle (France)

Une grande partie, en effet, des orientations que nous recommandons procède des leçons que nous tirons du passé récent. La démarche de Vienne, selon nous, mérite d'être poursuivie, mais pas sans un effort de pragmatisme et de clarification.

Le caractère subsidiaire de l'action des Nations Unies constitue, selon nous, le premier principe dont le respect devrait garantir une cohérence qui, précédemment, a pu manquer. Bien entendu, subsidiaire ne signifie pas secondaire. Le Centre des Nations Unies peut remplir une fonction, une fonction utile de coordination, notamment en prévenant les doubles emplois, bien loin d'en créer par un volontarisme déplacé.

Cette action de coordination interviendrait comme complément de ce travail de sensibilisation, dont nous apprécions, je l'ai dit, les résultats. Les premiers bénéficiaires seront les pays en développement, dans la mesure où le Centre s'offrira comme conseiller, en réponse à leurs demandes. Il les orientera vers telle organisation spécialisée, plutôt que de prendre en charge lui-même des commandes susceptibles d'alourdir son travail.

A côté de cette action du Centre, "conscience du système", celle des organisations spécialisées doit être particulièrement importante dans de nombreux domaines. Elle gagnera à être harmonisée suivant les principes dont la formulation devrait être l'une des toutes premières activités des prochaines années. Le Centre paraît le lieu le plus adéquat pour leur discussion et leur énoncé.

La deuxième révision urgente, selon nous, serait une clarification de la notion de "science et technique au service du développement".

En ce qui concerne l'endogénéité, les travaux qui nous ont été communiqués donnent l'impression de refléter une phase encore trop purement théorique de la réflexion. L'expérience des nouveaux pays industriels met en relief les contours de ladite "capacité endogène", qui se traduit aussi par les aptitudes de la main-d'oeuvre, l'adaptabilité aux mutations technologiques, la réceptivité de la société.

Une meilleure définition des sciences et techniques concernées constitue l'autre objet de cette clarification nécessaire. Les expériences du passé suggèrent que les besoins réels de chaque pays en développement doivent constituer le critère majeur. En effet, la diversité des niveaux technologiques des différents pays proscrit toute approche réductrice. Les indications des derniers

M. Lemerle (France)

rapports de l'Organisation, suggérant le choix de spécialisations en petit nombre dans les domaines à priori les plus accessibles, expriment le bon sens. Elles paraissent adaptées aux pays les moins avancés, qui doivent être l'objet de notre sollicitude.

Qu'il me soit permis, pour terminer, d'affirmer à nouveau la volonté de la Communauté européenne et de ses Etats membres de continuer et développer les efforts de coopération qu'ils ont entrepris de longue date pour appuyer tous ceux qui souhaiteront être aidés à mettre la science et la technique au service de leur développement.

M. SVARTBERG (Suède) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des quatre pays nordiques, à savoir le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède.

La Conférence de Vienne a été l'une des nombreuses conférences internationales qui s'est réunie pendant les années 70 pour examiner des questions globales et mettre l'accent sur les problèmes des pays en développement. Le résultat de la Conférence, après de longues et difficiles négociations, a été un vaste programme d'action. Plus important encore selon nous fut le fait que la science et la technique ont été dotées d'un rôle plus essentiel dans les discussions internationales portant sur les questions économiques et sociales.

Diverses opinions prévalent sur la question de savoir de quelle façon il conviendrait de traiter, dans le système des Nations Unies, les problèmes liés à la science et à la technique au service du développement. Nous nous bornerons à faire allusion aux discussions qui ont eu lieu récemment en ce qui concerne la restructuration des Nations Unies dans les domaines économique et social, et nous attendons avec intérêt de participer au suivi de ces discussions en vue d'améliorer l'organisation des activités des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique. Tout changement apporté à l'organisation et aux modalités d'exécution devrait avoir pour but une meilleure utilisation de la science et de la technique au service du développement et un rôle plus marqué de celles-ci au sein du système des Nations Unies.

Le Comité consultatif, qui se réunit à l'échelon des experts, a été en mesure de fournir des renseignements d'une haute valeur professionnelle. Maintenant que le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement ne se réunit plus qu'une fois tous les deux ans, l'importance du Comité consultatif est devenue encore plus grande. La compétence du Comité consultatif devrait être exploitée davantage encore. Selon nous, l'on pourrait, par exemple, le prier de définir les thèmes ou les questions pour lesquels il conviendrait de donner priorité au rôle futur des Nations Unies. Une autre tâche pourrait consister à fournir des informations au Centre pour la science et la technique au service du développement concernant ces activités, tout en tenant compte du caractère non politique du Comité consultatif.

Une grande responsabilité incombe au Centre qui, dans la limite de ses capacités, doit donner effet aux décisions du Comité intergouvernemental de la

M. Svartberg (Suède)

science et de la technique au service du développement. Avec le Comité consultatif et le Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, le Centre représente également la continuité au sein des Nations Unies dans les domaines de la science et de la technique. Les priorités sont nombreuses. Le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement a confié au Centre la tâche importante d'harmoniser les activités des Nations Unies dans les domaines de la science et de la technique. Dans ce contexte, la relation entre le Centre et le Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement revêt une importance particulière. Compte tenu de ses compétences et de ses perspectives, le Centre a ici un rôle important à jouer dans l'apport de contributions précieuses au Programme de développement des Nations Unies (PNUD) dans ses activités dans les pays en développement, et notamment dans les pays les moins développés. Le Centre devrait intensifier ses efforts pour étendre ses activités à ces pays, spécialement en Afrique, et essayer de mettre au point une stratégie du développement et du transfert des techniques qui puisse répondre aux besoins particuliers de ces pays.

Le Fonds n'est pas, toutefois, la seule source de financement des activités liées à la technique. En effet, une part considérable des activités financées par le Programme de développement des Nations Unies ont des composantes techniques importantes et il semble justifié de se demander si un fonds séparé pour la science et la technique est réellement nécessaire.

En ce qui concerne les autres aspects de l'application du Programme d'action de Vienne, nous tenons à faire les commentaires suivants.

Il est exact que les résultats obtenus au cours des 10 années écoulées depuis la Conférence de Vienne sont bien en deçà des buts fixés dans le Programme. Toutefois, des progrès importants ont été faits dans la mise au point, le transfert et l'application des techniques dans de nombreux domaines, tels l'agriculture et la santé, auxquels l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont apporté une contribution considérable. D'autres organisations des Nations Unies, dont les activités sont importantes dans les domaines de la science et de la technique, sont, entre autres, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le

M. Svartberg (Suède)

développement (CNUCED). De grands efforts ont été entrepris, même s'ils n'ont pas toujours correspondu parfaitement à ce qui avait été envisagé dans le Programme d'action de Vienne. Des activités sont souvent parties de bases relativement modestes, si l'on tient compte des grandes exigences auxquelles doit répondre le système des Nations Unies. A notre avis, il est important de se rappeler que l'appui international apporté à la science et à la technique, bilatéral comme multilatéral, ne saurait jouer qu'un rôle de catalyseur pour appuyer des efforts qui semblent prometteurs.

Etant donné la gamme de plus en plus vaste de techniques variées, aucune institution, aussi bien nantie soit-elle, ne peut traiter de façon significative plus qu'une fraction des techniques à présent disponibles. Le grand nombre d'acteurs et les ressources limitées disponibles nous obligent à un effort continu afin d'harmoniser et de coordonner les activités et de sélectionner attentivement les tâches pour lesquelles le système des Nations Unies semble le plus approprié.

En ce qui concerne certains des principaux éléments du Programme d'action de Vienne, nous ferons brièvement les remarques suivantes.

Nous nous félicitons des projets de résolution adoptés par le Comité intergouvernemental, qui figurent dans son rapport (A/44/37). Ils mettent en relief, entre autres, l'importance de la coopération internationale pour encourager la création de capacités endogènes dans les pays en développement.

Ils soulignent également que les efforts déjà déployés par le système des Nations Unies doivent être renforcés. Nous estimons que les travaux entrepris par le Centre doivent se poursuivre, en faisant appel à l'expérience acquise grâce au dialogue national d'orientation politique et aux missions interinstitutionnelles auprès de chaque pays.

Pour que les Nations Unies puissent apporter la meilleure contribution possible, la coordination et l'harmonisation entre les organes directeurs des organisations qui font partie du système doivent encore être renforcées. Les meilleures façons de le faire ont été clairement énoncées dans l'un des projets de résolution dont nous sommes saisis. Un suivi continu des programmes et des activités du système des Nations Unies est indispensable pour réaliser les buts et les objectifs fixés.

Dans le domaine de l'information, le Comité intergouvernemental a pris très tôt des initiatives en vue de fournir aux pays une meilleure base de réflexion en

M. Svartberg (Suède)

ce qui concerne la science et la technique. Le système de prévision technologique avancée (ATAS) semble particulièrement pertinent pour promouvoir la création d'une capacité endogène. Par conséquent, nous nous félicitons vivement de la poursuite de l'application de la résolution et des améliorations envisagées.

M. Svartberg (Suède)

Avant de terminer, je voudrais ajouter que les pays nordiques estiment que les questions liées à la science et à la technique revêtent la plus haute importance pour le développement du tiers monde. La lutte pour une meilleure compréhension des raisons de la pauvreté et de la détérioration de l'environnement ne doit jamais cesser.

En conséquence, les Nations Unies et leurs diverses institutions doivent toujours donner la priorité à ces problèmes dans leurs travaux et leurs débats futurs sur le développement.

M. de ALENCAR (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Le dixième anniversaire de l'adoption du Programme d'action de Vienne est un moment particulièrement important pour les Nations Unies. En dépit des obstacles auxquels la communauté internationale a dû faire face pendant la présente décennie, la question de la science et de la technique au service du développement reste inscrite en bonne place à l'ordre du jour des Nations Unies car elle revêt une dimension fondamentale dans la promotion du développement.

Le Brésil est fier d'avoir joué un rôle actif à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, tenue à Vienne en 1979, non seulement par le biais de la contribution de sa délégation aux débats et à son résultat final, mais également grâce au travail de l'un de ses diplomates les plus éminents, feu l'Ambassadeur Joao Frank da Costa, qui a été Secrétaire général de la Conférence et à la mémoire duquel ma délégation tient aujourd'hui à rendre particulièrement hommage.

Dix ans après la Conférence de Vienne, cette discussion nous donne l'occasion de réaffirmer l'attachement de la communauté internationale aux principes et objectifs du Programme d'action de Vienne. En dépit des réalisations techniques spectaculaires de la présente décennie, il est regrettable que la situation des pays en développement se soit en fait détériorée par rapport à 1979. La crise économique et financière qui a frappé les pays en développement dans les années 80 a eu un impact négatif énorme sur le montant des investissements dans ces pays pour appuyer la recherche scientifique et le progrès technique. La crise économique a en fait élargi le fossé technologique qui sépare les pays développés et les pays en développement.



M. de Alencar (Brésil)

Il est décourageant qu'après les espoirs suscités par la Conférence de Vienne de 1979 on se soit rendu compte que le progrès technique est une dimension critique, aussi bien de l'intégration des marchés des pays développés que de la marginalisation des économies des pays en développement.

Il est ironique que les efforts faits par les pays en développement pour développer leur propre capacité technologique et leur propre industrie de haute technologie conformément aux règles de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) relatives aux "industries naissantes" soient souvent entravés par des mesures unilatérales adoptées par certains pays développés, contrairement à ces règles généralement convenues. En outre, sous prétexte de préserver la sécurité internationale, des barrières sont levées pour empêcher l'accès des pays en développement à des techniques qui sont essentielles à leur développement.

La préoccupation actuelle en matière de protection de l'environnement renforce les principes et les objectifs du Programme d'action de Vienne. Le succès de toute stratégie pour protéger l'environnement dépendra de l'existence de capacités scientifiques et techniques endogènes dans les pays en développement et de la possibilité d'accès qu'auront ces pays à des techniques propres.

Le lancement de la stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement et la convocation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, en particulier la revitalisation de la croissance et du développement économiques des pays en développement, offrent une occasion unique de renforcer le rôle des Nations Unies dans la réalisation des objectifs dont nous sommes tous convenus il y a 10 ans. Le Comité intergouvernemental et le Centre pour la science et la technique au service du développement doivent par conséquent être renforcés et appuyés afin de nous aider à réaliser ces objectifs, conformément aux engagements pris en 1979 par tous les Etats Membres.

Ma délégation estime que l'impact des progrès scientifiques et techniques ainsi que la complexité de la coopération dans le domaine de la science et de la technique au service du développement méritent une place de premier plan dans les discussions aux Nations Unies.

M. de Alencar (Brésil)

A l'issue de sa dernière session, le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement s'est livré à une évaluation du Programme d'action de Vienne à la fin de la décennie. C'est alors que le Comité a décidé par consensus de recommander à l'Assemblée générale l'adoption d'une résolution en la matière. Ma délégation appuie le texte convenu à l'époque et espère que l'Assemblée générale l'approuvera sans vote.

En guise de conclusion, je voudrais confirmer la validité du Programme d'action de Vienne. Les asymétries internationales sont aujourd'hui plus évidentes et plus troublantes encore qu'il y a 10 ans, rendant plus impérative l'application des principes et des objectifs du Programme d'action de Vienne dans notre recherche d'un avenir meilleur pour l'humanité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va à présent prendre une décision sur les cinq projets de résolution - A à E - que le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement recommande à l'Assemblée générale d'adopter au paragraphe 3 de son rapport A/44/37.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter les projets de résolution A à E contenus au paragraphe 3 du document A/44/37?

Les projets de résolution A à E sont adoptés. (44/14 A-E)

La séance est levée à 19 h 10.

